Bureaux de VENTE: rue Cantrale, 34

MATIN

Enverus de VERTE; rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. - Toute lettre non affranchie ou insuffisamment afranchie sera rigoureusement re-

Redacteur en chef: A. SCHNÉEGANS Ancien député du Ras-Rhiv.

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon...... Treis mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr. Département du Rhône 40 fr. 10 fr. 20 fr. Autres départements.. 12 fr. 23 fr. 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus. Les Abannements partent du 1 or et du 16 de chaque mois.

A LYON 41. Rue de l'Bôtel-de-Ville, 42

ADMINISTRATION ET BURBAUX

Gerant: C. THENESY

Imprimerie de it. Storck, f.yos

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du

NOUVELLES DU JOUR

21 septembre.

L'affaire About, ses péripéties, les commentaires qu'elle provoque, le mystère qui plane sur cet acte d'audacieuse violence de l'autorité allemande et par dessus tout l'intérêt qui s'attache à la question de droit international que souleve cette arrestation auront bien vite fait oublier les manifestes et les protestations des membres de la droite ou du centre droit, dont nous parlions hier.

Les journaux français qui nous sont arrivés ce matin ne contenaient d'ailleurs aucune information précise sur les causes de l'incarcé-ration de M. Edmond About. La correspondance Havas parle d'un échange de dépêches qui a eu lieu entre Paris et Berlin depuis le moment où le gouvernement français a eu connaissance du fait de l'arrestation, et elle ajoute que le gouvernement semble être dé-terminé à s'enquérir à fond des causes particulières de cette arrestation, sans abandonner pour cela son droit absolu de protéger les sujets français. Parlant de l'intervention du ministre des affaires étrangères auprès du cabinet de Berlin, la Liberté publie, de son côté, les renseignements sui ants, qu'elle donne comme puisés à des sources sûres :

" Il a été répondu à notre ambassadeur. M. de Gontaut-Biron, qui se préparait à partir pour Paris, que l'arrestation de M. About avait saisie, toute intervention du gouvernement devenait impossible, mais que le gouvernement allait prendre les mesures nécessaires pour éviter des rigueurs inutites et des leneurs de procédure de nature à compliquer la situation; qu'enfin, le ministre emploierait personnel ement son influence pour le cas où la mise en liberté provisoire du prisonnier serait compatible avec la législation en vigueur. "

Ces renseignements concordent avec ceux qui nous etaient anterieurement parvenus, et le mandat judiciaire, dont il est question dans les lignes précédentes, paraît être celui qui aurait été décerné contre M. Edmond About, au mois d'octobre 1871. Ce mandat d'amener. motivé par les articles de M. About sur l'Alsace, avait été, paraît-il, notifié, à cette époque, à Schlittenbach, où le rédacteur en chef du XIX° Siècle possède une propriété, et, en son absence, remis dans les cartons du président du cercle ou sous-préfet de Saverne, d'où il aurait été exhumé, il y a quelques jours, par ce fonctionnaire trop zélé.

Quels que soient d'ailleurs les griefs reproches à l'écrivain, il y a, dans cet incident, une juestion de principe qui prime toutes les autres, et à laquelle la note de l'agence Havas fait précisément allusion, quand elle parle de la résolution du gouvernément de protéger un sujet français. C'est, en effet, cette qualité de citoven français que l'autorité prussienne semble vouloir contester à M. About par ce motif, que, à ses yeux, « tout individu né eu territoire annexé serait allemand dès le jour de la consécration de la conquete, c'est-à-dire depuis le 10 mai 1871. Les originaires d'Alsace-Lorraine seraient donc justiciables des tribunaux allemands, à raison de faits accomplis « en pays conquis ou ailleurs « et avant un caractère délictueux. d'après la loi allemande. L'autorité prussienne s'inquiéterait peu dès lors que le délit remontat à une époque où le délinquant pouvait opter pour la nationalité française, et c'est en se fondant sur cette interpretation parfaitement inadmissible que le cabinet de Berlin refuserait au gouvernement français le droit d'intervenir.

Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette nouvelle explication. Le Courrier du Bas-Rhin dit avoir appris d'une source compétente qu'on ne pouvait provisoirement rien dire quant au motif de l'arrestation, mais que les motifs donnés par les journaux parisiens ne sont que de pures suppositions.

La Gazette de Strasbourg n'est pas moins enigmatique : " La chose nous paraît si mysterieuse, dit ce journal, que nous la considérons comme une curiosité romanesque et sur laquelle nous attendons des éclaircisse

La presse anglaise, qui s'occupe de l'incident, est divisée d'opinion, nous le constatons avec peine. Tandis que le Daily News attaque très-vivement les autorités allemandes, le Times a tout l'air de vouloir prendre leur désense, en insinuant que le passé littéraire de M. About aurait dû lui conseiller plus de prudence dans la propagande à laquelle il s'est livré dans les provinces annéxées. Le Daily Telegraph, se rangeant à la manière de voir que nous avons exprimée, pense que dans tout ceci les Allemands n'aboutiront qu'à se rendre ridicules aux yeux de l'Eurore.

Quant aux journaux allemands, ils ent gardé jusqu'à présent un silence absolu. La Gazette nationale, de Berlin, se décide cependant à inserer aujourd'hui une correspondance parisienne, dont l'auteur raille agréablement la presse française de son émotion à propos de l'arrestation du « neveu de Voltaire, » comme M. Edmond About s'appelle lui-même. Nous comprenons que se raidir contre la violence ou protester au nom du droit violé, sont choses qui doivent paraître souverainement niaises aux admirateurs de M. de Bismarck; et comme conclusion " spirituelle " il serait difficile de trouver mieux que celle du Germain, terminant son épître par ces mots : « Ce drame procurera peut-être quelques abonnés de plus au

XIX. Siècle, — ainsi soit-il ". Une dépêche de l'agence Havas, qui nous parvient à l'instant, assure que, d'après un autre télégramme publié par le Gaulois de ce matin, aujourd'hui meme M. Edmond About serait mis en liberté à la suite d'une ordonnance de non-lieu. Nous ne pouvons que souhaiter la prompte confirmation de cette nouvelle, qui réduirait aux proportions d'une de ces mesures vexatoires, dont les Allemands sont coutumiers, un incident, que déjà les adversaires du gouvernement commençaient à exploiter avec mauvaise foi comme une preuve du peu de prestige que la France républicaine conserve devant l'étranger.

La même dépêche porte qu'une note, insé-

nances d'une première somme de 6,500,000 francs provenant du comité de la souscription nationale pour la libération du territoire, qui avait, on le sait, dù renoncer à poursuivre cette œuvre patriotique.

On annonce la clôture de la conférence épiscopale de Fulda, à laquelle assistaient les archeveques de Cologne, de Munich et de Bamberg, l'évêque suffragant de Fribourg, le prince-évêque de Breslau, les évêques de Fulda, Rottenbourg, Limbourg, Mayence, Culm, Hildesheim, Paderborn, Münster, Trèves, Stras-bourg, Augsbourg, Ratisbonne, Wurzbourg et Eichstedt. Malgré le secret dont les délibérations des prélats ont été entourées, il ne paraît pas douteux que la principale question mise à l'ordre du jour n'ait été de régler l'attitude commune de l'épiscopat vis-à-vis du pou-

Nous avons déjà signalé la rigueur avec laquelle le gouvernement prussien a agi à l'égard de l'évêque d'Ermeland. Les autres Etats allemands se disposeraient à seconder M. de Bismarck dans sa lutte contre l'épiscopat, et le premier acte du nouveau ministre du grandduché de Hesse, M. Hofman, aurait été, écriton d'Allemagne, d'ordonner des poursuites contre l'évêque de Mayence.

Le résultat des dernières élections espa-gnoles a donné au ministère radical, dont M. eu lieu en vertu d'un mandat judiciaire re- Zorilla est le chef, une majorité de 110 voix montant à une année; que la justice étant environ à la chambre des députés; au sénat le gouvernement comptera 144 partisans sur 200 membres. C'est là, ainsi qu'on l'a déjà constaté, une majorité plus grande qu'aucun gouvernement parlementaire n'ait réussi à s'assurer. Cependant l'opposition, dont l'hostilité semble accrue par ce succès inespéré de ses adversaires, a recommencé la lutte dès la première séance du congrès. Une dépêche annonce que M. Ulloa a contesté la sincérité des opérations électorales, blamé le rétablissement des municipalités antérieurement suspendues, et vivement attaque M. Zorilla à propos de la " persécution " dirigée par le ministre contre M. Sagasta. Il s'en est suivi entre l'orateur et le chef du cabinet un échange de paroles assez vives, à la suite duquel M. Ulloa a été rappelé

> Le grand défilé des lettres-manifestes de MM. les députés de la droite est-il terminé? Ou bien, apres MM. de la Rochette, Carayon-Latour, serons-nous condamnés à écouter encore MM. de l'avons bien comprise, est bien celle-Lorgeril, M. de Belcastel ou autres là. Du reste voici en quels termes il champions de la légitimité? Nous ne savons, mais en vérité il semble que l'on dévrait s'apercevoir dans les regions de la droite que toute cette poudre est jetée aux moineaux et que toutes ces manifestations sont voix perdues dans le désert, vox clamans in deserto.

Hélas! la lugubre chose que l'indifférence au milieu de laquelle s'étreignent ces ardeurs, et comme les échos sont muets après de si hautes déclamations! C'est en vain que les paladins du drapeau fleur-de-lysé caracolent dans la lice, faisant crier par les hérauts d'armes leur : Montjoie et Saint-Denis! Les tribunes sont vides ; le peuple n'accourt pas; les passants se retournent un instant, admirant avec surprise ces preux revenants et ces fidélités d'outre-tombe; puis ils poursuivent leur chemin, et laissent là tournois et paladins.

Et cette indifférence n'est-elle pas la réponse la plus-éloquente à ces appels d'un passé qui s'évanouit? Dans ce silence, ne trouvons-nous pas la preuve de la mort de la royauté et de son

parti? La restauration de la monarchie légitime, la restauration de la royauté de Juillet, la fusion de ces deux restaurations, ne sont plus, Dieu soit loué! des questions à l'ordre du jour, comme l'on lit en langage parlementaire.

Tout au plus questions de vacances, questions de morte-saison, comme ces vaudevilles que les théàtres offrent aux spectateurs pendant les chaleurs d'aoùt, que l'auteur a brochés légèrement avec quelques traits d'esprit rapiecés et quelques mélodies rajeunies, et que l'on écoute légèrement, entre deux rafraichissements.

L'an dernier encore, on prêtait l'oreille, avec une certaine anxiété, quand la monarchie parlait de ses droits et de ses espérances. Aujourd'hui l'on ne s'inquiète plus : la République se fonde, la République est fondée. Le centré gauche s'y est rallié; une partie du centre droit le rejoint; l'autre ne tardera pas à le suivre. Pourquoi perdre son temps à s'épouvanter de quelques fantômes?

La victoire, disait M. Thiers à Bordeaux, sera aux plus sages! et les plus sages se sont trouvés être les républicains. Tandis que ceux-ci s'apaisaient et que la gauche radicale elle-même (non pas à Lyon, hélas! mais à Paris et ailleurs) donnait l'exemple de l'assagissement, de la mesure, de l'esprit politique, la droite courait, fiévreuse, à Anvers, à Lucerne, à Chantilly, accumulait démarche sur démarche, manifestation sur manifestation; et, de démarche en manifestation, finissait par s'échouer lamentablement dans les correspondances de MM. Carayon-Latour

et de la Rochette. Le Journal des Débats dit aujourd'hui un mot d'un « gazetier du bon vieux temps »: — « Les uns disent que le cardinal Mazarin est mort; les autres

Nous croyons, quant à nous, que le cardinal M**a**zarin est mort, et le cardinal Mazarin, c'est la monarchie.

Nous achevons aujourd'hui d'analyser le travail remarquable que M. Laboulaye vient de publier dans le Journal des Débats. C'est au sein de l'Assemblée que l'auteur va nous transporter. Un premier fait le frappe : c'est le contraste entre l'agitation qui règne dans les différentes fractions parlementaires et le calme du pays : Tous les partis s'agitent et crient pour

étourdir le public. Mais quand on les regarde de près on voit qu'ils ressemblent aux armées mexicaines. Les colonels y sont plus nombreux que les soldats. Au milieu de tout ce bruit, le gros de la nation reste immobile et indifférent. Le peuple français, ce peuple laborieux, économe, sensé, est las des révolutions et ne croit plus aux hommes providentiels, ni aux sauveurs dynastiques. Blessé, ruiné, il implore un peu de repos, afin de panser ses plaies et de reprendre halcine. Il a trouvé le chef qui lui convient, et ne demande qu'une chose à ses mandataires, c'est de consolider ce qui existe et d'assurer l'avenir. On lui offre la république conservatrice, il est prêt à l'accepter, sans enthousiasme et sans repugnance, si ce gouvernement est assez fort pour le délivrer des factions et lui garantir la paix, le travail et une honnéte liberté.

M. Laboulaye constate ensuite que le terrain se dérobe aux anciens partis. Le temps n'est pas loin où ils ne trouveront plus où s'appuyer, mais à une condition, c'est qu'on profite du mouve-ment de sagesse qui se manifeste dans le pays et qu'on n'abandonne pas au hasard des événements ce précieux « courant qui peu à peu désagrége les anciens partis. » La gauche et le centre gauche comprenuent cela, mais ne sont pas la majorité. « L'opinion les soutient et les pousse, » il est vrai, et ils sont une minorité respectable, mais il leur manque l'adhésion du centre droit. C'est le centre droit qui est le grand obstacle à la constitution définitive de s'exprime au sujet de ces trois fractions de l'Assemblée, qu'il voudrait voir contracter sur les ruines des anciens partis une alliance au profit de la République :

La gauche est composée des républicains de la veille, anciens membres des Assemblées de 1848 et de 1849, jeunes gens élevés dans la haine de l'empire et l'amour de la démocratie. En temps ordinairie, le radicalisme de ce parti et surtout sa faiblesse à l'égard des doctrines et des actes de la révolution auraient peutêtre esfrayé la France, pays foncièrement modéré; mais la gauche de 1871, beaucoupplus sage que ses dévancières, a fait preuve d'un véritable esprit politique. En soutenant M. Thiers avec une abnégation patriotique, elle a montréaux gens impartiaux que l'expérience lui avait profité, et que s'il y avait dans les idées qu'elle défend quelque chose d'excessif et d'absolu elle était prête à en faire le sacrifice afin de fonder un établisssement durable, une République ouverte à tous, et qui fût dans toute la force du mot le gouvernement

du pays par le pays. Le centre gauche et le vieux parti libéral, parti souvent insulté par les opinions extremes et dédaigné dans les jours heureux, mais auquel on revient dans les instants dissiciles parce que c'est là seulement que la France retrouve un point d'appui pour se relever. Ce parti, qui n'a jamais fait de révolution, et qui a souvent empêché d'en faire, se soucie moins du nom que portent les gouvernements que des garanties qu'ils donnent à l'ordre et à la liberté. Républicains du lendemain, libéraux de la veille, les membres du centre gauche inspirent à la nation une confiance d'autant plus grande qu'elle reconnaît en eux son tempérament, ses goûts, ses affections, ses idées. Ce ne sont ni des adorate rs du passe ni des novateurs téméraires; ce sont des gens pratiques, plus timides que hardis, qui songent avant tout aux grands intérets du pays: le travail, la sécurité, la liberté. Ils avancent lentement au gré de certaines impatiences; mais avec eux, du moins, on ne recule pas. Fortifié par son union avec la gauche, si en ce moment le centre gauche n'est pas le maître de la situation, c'est qu'il lui manque le concours du centre droit, son allié naturel. En temps ordinaire, il n'y a que des nuances entre les opinions des deux centres; aujourd'hui, ils sont séparés par l'épaisseur d'une monarchie. C'est un malheur pour le pays, mais un malheur qu'il peut faire cesser en déclarant énergiquement sa volonté. Il y a trop d'honnètes gens et de bons citoyens dans le côté droit pour qu'il résiste longtemps à la voix de la France.

Le centre gauche, ou du moins la majorité du centre gauche, soutient en ce moment la république modérée de préférence à la monarchie parlementaire. M. Laboulaye résume en quelques mots les raisons qui ont déterminé ce parti à sacrifier au pays les préférences d'un long passé de près d'un demisiècle. Ces raisons, on ne l'a pas oublié, il a eu l'occasion de les signaler déjà plus d'un fois à nos lecteurs dans le cours de sa précieuse collaboration au Journal de Lyon.

La république conservatrice est le maintien et la consolidation du gouvernement actuel. Elle peut donc s'établir sans révolution, sans bouleversement, sans agitation. C'est le marché, M. Thiers doit pincer l'oreille de ce

rée au Journal officiel de ce matin annonce le vivant; mais, je ne crois ni l'un ni l'au-versement entre les mains du ministre des fi-tre! seul régime qui ait ce privilège; c'est le seul dignitaire en signe de satisfaction. Les feuilles dites à sensation en enorme, une considération qui l'emporte sur là fait du reste dans cette faiblesse du présitout le reste. Qu'on y réfléchisse. Comment dent ; elles le suivent pas à pas depuis Trouramener la légiumité, l'empire, la royauté ville et nous disent minute par minute les constitutionnelle, sans réveiller du même coup les dissensions, et peut-être la guerre civile? Chacun de ces gouvernements sera le triomphe d'un parti, la défaite de tous les autres. Voilà donc encore une fois les enfants d'une même patrie partagés en vainqueurs et en vaincus, en amis et en eunemis; voilà une foule d'honnêtes gens condamnés de nouveau à vieillir dans l'inaction, s'ils n'aiment mieux s'enrôler dans une faction et conspirer la ruine de l'Etat. Sommes-nous si riches en talents, en vertus, en patriotisme, que nous ayons le droit de gaspiller les forces vives de la nation? L'union, n'est-ce pas le premier besoin, le premier devoir d'un peuple dans notre situation? C'est là le grand mérite de la France républicaine, qu'elle appelle tous ses fits à son secours, sans s'inquiéter de leur passé, sans craindré des jalousies, des rancunes, des rivalités qui tant de fois l'ont affaiblie et désolée. Légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains de la veille et du tendemain, ses bras vous sont ouverts, elle respecte tous les souvenirs; elle accepte tous les dévoûments.

M. Laboulaye s'adresse ensuite aux hommes timides que le nom seul de république effraye et épouvante. Il leur demande si le gouvernement populaire qu'il s'agit de fonder mérite en réalité qu'on le craigne à ce point. Il n'est point, dit-il, question de s'allier avec le parti révolutionnaire, avec « les hommes dont le premier soin, quand ils sont les maîtres, est d'étouffer la li-berté et d'installer la dictature des comités. » Ce n'est pas au profit des jacobins et des communistes, c'est évidem- blable aurait attendu le dernier moment pour ment « contre eux qu'on établira la faire sa déclation d'option, de le faire enferrépublique conservatrice. »

Qu'on ne s'y trompe pas; s'il est un régime qui puisse en finir avec l'esprit de désordre et d'anarchie, c'est la République. Un peuple habitue à se gouverner lui-même est impitoyable pour les minorités qui se révoltent. La loi qui commande seule dans les républiques est une maîtresse plus impérieuse qu'un roi et se

fait obéir plus sévèrement. Faut-il des faits à l'appui de ces assertions? Qu'on voie ce qu'en dix-huit mois la République provisoire a mené à bonne sin, silence, excessif en effet, de la presse françaisous la direction du président. La répression la France. L'auteur ne fait aucune de la Commune, la libération du territoire, un récrimination, mais sa pensée, si nous emprunt de cinq milliards, l'ordre dans la rue, l'apaisement des esprits, voilà, ce me semble, des actes qui permettent d'avoir confiance dans la République définitive, c'est-à-dire dans le rait accusé d'avoir pris part. gouvernement actuel, consolide par des institutions sages et libérales. Qu'est-ce qu'une monarchie aurait pu faire de mieux.

Nous voilà arrivés à la conclusion de la lettre de M. Laboulaye. Le plus sage est de prendre le pays tel qu'il est. « Nous n'avons pas le choix d'un régime politique. Chez un peuple qui ne supporte pas la monarchie, la République est une nécessité. » Du reste, comment concilier le suffrage universel avec une restauration dynastique? C'est en résumé un mariage de raison que l'auteur propose au pays. La fiancée apoffrir les monarchies, ses rivales.

COURRIER DE PARIS

20 septembre 1872.

J'étais hier dans la grande salle de la gare Saint-Lazare, au moment de l'arrivée de M. Thiers; le public qui circulait en attendant le départ des trains n'était pas évidemment prévenu. car M. Thiers n'a été que très-faiblement entouré : il m'a paru du reste très bien portant et très rajeuni. Les curieux s'étaient massés sur la place du Havre et dans la rue d'Amsterdam; il est descendu rue du Roi de Rome, où sa voiture l'attendait, mais où presque personne n'avait eu l'idée de se porter.

Vous vous expliquez dès lors l'indifférence parfaite qui a du accueillir l'illustre vieillard; il en paraissait assez affecté, tandis qu'il faisait monter en voiture Mine Thiers et Mine Dosne. Heureusement la foule était accourue sur ces entrefaites, et alors des cris répétés de " Vive la République! Vive M. Thiers! " se

sont fait entendre; le visage de M. Thiers a pris alors un air très-visible de satisfaction. Les mêmes contre-temps ont d'abord signalé l'arrivée du président à l'Elysée : la voiture de M. Thiers ne se distinguait par aucun signe particulier des voitures de sa famille ou de sa suite; aussi le public ne savait trop à quel moment acclamer: les tambours ayant battu aux champs au moment où M. Thiers est descendu, les curieux ont compris, et les cris de " Vive la République! Vive le président!

se sont de nouveau fait entendre. Les journaux à informations minutieuses nous apprennent que M. Thiers était accompagné par M. Blavier, chef de la police de la présidence. Je n'ai rien à objecter contre les précautions toutes naturelles que le chef de l'état croit devoir prendre pour sa sûreté; toutefois j'incline à penser que M. Thiers voit surtout là un appareil qui flatte ses manies : M. Thiers est un ami des traditions, il admet la nécessité du prestige extérieur pour un chef d'Etat, il lui faut cérémonial et le personnel.

D'ailleurs il y trouve des jouissances bien humaines et d'ailleurs bien inoffensives. Etre toujours accompagé de deux officiers d'ordonnance, cela vous dit sans cesse ce qu'en est, comme le joueur de flûte de je ne sais plus quel consul. M. Thiers a même nommé, Dieu me pardonne, un gouverneur du patais qui vient tous les matins prendre des ordres et j'imagine que, lorsque les choses ont bien

Les feuilles dites à sensation entrent tout incidents les plus infimes de ce voyage: " A Serquigny, dit le reporter du Figaro, M. Thiers est descendu de wagon et a mangé deux gâteaux et bu un verre d'eau rougie, le tout payé par le capitaine Fayet qui tenait la bourse pendant le voyage. "

Il est certain que le président de la République restera une quinzaine de jours environ au palais de l'Elysée; il y invitera et il y recevra, comme au printemps dernier, les fonctionnaires publics, les ambassadeurs, les députés, les conseillers municipaux de Paris, etc. Les soirées seront très galamment et très largement ouvertes à la population parisienne. Il y aura quatre diners et six grandes réceptions, dont l'une peut-être avec concert. Le premier dîner aura lieu lundi soir, à ce qu'on m'assure.

Toujours même incertitude sur le sort de M. About; néanmoins je dois constater que l'affaire paraît se gâter : le gouvernement prassien aurait inventé un chef d'œuvre de casuistique féroce. Vous savez que M. About est originaire de l'Alsace, or les articles qu'i a publiésen novembre 1871 sur l'annexion ont paru avant que l'auteur eût opté pour la nationalité française : des lors les Allemands prétendent que M. About n'était pas encore français, la cession de l'Alsace ayant brusquement transformé ipso facto les Alsaciens en Allemands, jusqu'au jour de l'option défini-

M. About était donc sujet impérial allemand et tombait à ce moment sous le coup de la justice allemande pour un délit commis sur le territoire français. Le chef-d'œuvre de cette lugubre bouffonnerie serait, au cas où M. About par une négligence très vraisemmer jusqu'après le 1er octobre, afin de le condamner a rester allemand.

D'autre part, on disait aujourd'hui dans quelques chancelleries que le gouvernement prussien voulait venger, sur la personne d'un homme connu du public européen pour ses articles violents contre l'Allemagne, le déni de justice commis par un jury français à l'occasion du meurtre d'un soldat prussien par un paysan des environs de Paris. Vous vous souvenez en effet du bruit que la presse allemande fit l'an dernier autour de cette affaire et du se. M. About serait donc le bouc emissaire des colères et des rancunes du cabinet de Berlin. On aurait même imaginé, pour le frapper, avec

Tout cela finira peut-être par l'élargissement pur et simple de M. About, après lequel la presse allemande rira à se tordre de cette délicieuse mystification; mais les Prussiens. qui ont la force et n'ont pas le scrupule, peuvent aussi prendre la chose au sérieux et c'est même là le sens des derniers renseignements.

En tous cas, la presse française doit obserser la plus grande circonspection; le Gaulois, qui avait commence hier avec eclat la reproduction des articles de M. About, y renonce aujourd'hui; mais ne croyez pas qu'il se soit aperçu, quoique tardivement, du tort grave que cette publicité pouvait faire à notre confrère; pas du tout, il aurait bravement continué, même après la lettre de M. de Locle, si porte en dot l'union, la paix et la liber- la famille n'était intervenue. Il raconte cela té! C'est trois fois plus que ne peuvent | carrément en tête de quatre colonnes, en tresgres caractères et sous le titre Alsace en lettres énormes. Il trouve même moyen de compromettre M. About en décl rant que d'après l'avis de la famille la reproduction des articles aurait pour effet certain " de fournir des armes à l'acte d'accusation. " Il est difficile d'avoir un sens moral plus perfectionné.

Je vous ai signalé l'évolution probable du centre droit à la rentrée de l'Assemblée; un de mes amis a vu ce matin même l'un des membres les plus influents de ce groupe: M. X... reconnaît sans détours que la monarchie constitutionnelle n'a plus aucune espèce de chances et que la fondation d'une république conservatrice est le seul parti à prendre. L'union du centre droit et du centre gauche pourrait sous peu être virtuellement accomplie, ce qui changerait singulièrement l'aspect des affaires.

Les négociations avec l'Angleterre.

Nous lisons dans le Français:

M. Thiers annonçait, il y a quelques jours, au Havre, qu'il espérait que le gouvernement français et le gouvernement britannique se mettraient d'accord sur les questions commerciales. Il y a lieu de penser que M. le président de la Républi-que a cru, dans cette circonstance, trop facilement à la réalisation de ses désirs.

Les négociations commerciales entre la France et l'Angleterre continuent à Londres. Mais, pendant que l'on se félicite déjà dans les sphères gouvernementales des heureux résultats obtenus par M. Ozenne, on remarque dans les cercles com-merciaux, que l'attitude prise depuis quelques jours par le gouvernement britannique est au contraire extremement raide. Non seulement l'Angleterre n'entre pas dans la voie des concessions, mais elle vient de prendre une mesure qu peut être considérée comme un acte énergique de représailles.

Les vins français étaient admis depuis 1860 à un droit très-réduit en Angleterre. Pour établir une règle sixe, le cabinet de Saint-James avait adopté ce qu'on appelle l'échelle des alcools : les vins tirant moins de 26 degrés à l'aéromètre, c'est-à-dire les vins français, payaient le droit réduit. Les vius tirant plus de 26 degrés (vins espagnols, vins italiens), paient un droit beaucoup plus élevé. En supprimant la différence de traitement de l'échelle des alcools, les vins français seront assimilés aux vins chauds du Midi de l'Europe, si appréciés des

Le préjudice sera d'autant plus grand pour l'agriculture française, que les négociants espagnols, portugais, italiens, bénéficieront d'une bonne partie de la perte subie par la France. L'Angleterre, en d'autres termes, a non-seulement cherché à nuire aux vins français, mais à favoriser l'Espagne et l'Italie, dont les tendances libre-échangistes sont notoires.

ROUVELLES ET BRUITS

Le cabinet du ministère des affaires étrangères est parti avant-hier pour Paris. Il ne reste plus à Versaitles que le cabinet du ministère de l'intérieur.

Dans le conseil des ministres tenu hier main à l'Eiysée, on s'est surtout occupé des négociations avec l'Angleterre, de l'entrevue de Berlin, des banquets du 22 septembre et de quelques affaires courantes.

A propos des banquets du 22 septembre, il a été décidé, si nous en croyons l'Avenir national, qu'on autoriserait ceux avant un caractère privé; sauf, toutefois, dans les départements en état de siège.

D'après le Courrier de France, c'est dans le conseil des ministres qui se tiendra aujourl'hui, que sera arrêtée la date des élections aux sièges vacants de l'Assemblée nationale.

On annonce que M. Deboutin, adjoint de Montluçou vient d'être suspendu pour 2 mois par le préfet de l'Allier pour avoir illuminé sa maison le 4 septembre.

La première chose qu'a faite M. Thiers en arrivant avant-hier à l'Elysée, c'est de télégraphier ses compliments de condoléances an duc d'Ostrogothie, frère du roi de Suède défunt.

Aunoncons, à propos de la mort du roi Charles XV, que l'ambassade suédoise va prendre le deuil pendant six semaines à dater d'hier.

Une dépêche de Londres (18 septembre 872) a annoncé qu'une enquête allait se faire auprès des chambres de commerce, à l'occasion des nouvelles mocifications à apporter au traité de commerce avec l'Angieterre, dénoucé aujourd'hul.

Les chambres de commerce françaises seraient appelées à proposer telles ou telles modifications et à donner leur avis sur celles proposées par M. Thiers.

Nous sommes en mesure de dire que cette enquête est dès aujourd'hui commencée.

Voici quelques nouveaux détails sur la nouvelle division militaire qui sera donnée à la France. Chacune des douze armées qu'on va former

comprendra : Trois divisions d'infanterie.

Une brigade de cavalerie, Deux régiments d'artillerie.

Il y aura un régiment du génie par armée, c'est-à-dire que ces régiments, actuellement au nombre de trois, vont être auxmentes prochainement d'un quatrième régiment.

Mais, outre les deux régiments d'artillerie faisant partie intégrale de chacun des douze corps d'armée, il y aura également, par chaque corps, deux régiments d'artiflerie de réserve, soit vingt-quatre pour toute la France.

Ces dispositions générales sont contenues dans un projet de loi que le gouvernement la présenter à l'Assemblée dans le courant de novembre prochain. A côté de ces dispositions, le projet contiendra l'indication des villes qui doivent être le siège de grands commandements ou de commandements de corps d'armée, et qui doivent recevoir les deux regiments d'artillerie de réserve afférents à chaque

D'après l'Avenir national, la questure viendrait de transmettre à M. le président de l'Assemblée une lettre de l'évêque d'Orléans donnant sa démission de député pour cause de

La statue colossale du curé Deguerry a été descendue, il y a trois jours, dans une des chapelles basses de l'église de la Madeleine.

L'infortuné curé est enterré dans la chapelle ouest, derrière un autel haut d'un mêtre et demi à peu près. La pierre tumulaire est d'une surface de cinq metres. Elle ne porte aucune inscrip-

C'est là que la statue a été posée, sur un simple degré. Quatre couronnes de roses pourpre sont attachées aux quatre angles.

Le corps médical de Paris vient de perdre un de ses membres les plus distingués en la personne de M le docteur Horteloup, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu, ancien membre du conseil de surveillance de l'assistance publique, président de la Société centrale des médecins de France, officier de la Légion

d'honneur. M. Horteloup était agé de soixante et onze ans. Quoique malade depuis quelques mois, rien ne pouvait faire prevoir qu'il serait si subitement enlevé à sa famille. Ces jours derniers, il était encore au milieu de ses enfants qui se réjouissaient de sa prochaine guérison, lorsque, jeudi matin, la mort est venue le surprendre.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui samedi, à midi, en l'eglise de la Trinite.

L'un des pensionnaires de la villa Médicis, I. Mercier, sculpteur, étant malade, les envois de l'Eco e de Paris n'auront lieu qu'à la in du mois.

L'exposition est naturellement retardée par ce fait exceptionnel.

S'il faut en croire l'Avenir national, l'Or-

dre aurait congédié tout son personnel pour la fin du mois. Le roi des potirons a été couronné aux Hal-

es centrales de Paris il y a trois jours. Il a élé payé 80 francs.

Les condamnés à mort dont la peine a été commuée ont été dirigés, les uns sur Toulon et les autres sur Rochefort.

Voici quelques détails sur la mort regrettable de M. Appleton. La triste nouvelle que le télégraphe nous a apportée hier n'est que trop

Ce n'est pas à la chasse que M. Appleton, sous-préfet d'Avesnes,a eté tué, ainsi que l'ont dit diversjournaux, mais dans un duclau pistolet

entrelui et M. Rilter, receveur particulier des sinances à Mayenne. Les témoins de M. Ritter étaient M. le comte de Chamiso et le marquis de Roquefeuille. Ceux d'Appleton : MM.Carré-Kerisouet, député et Feutrier, aucien officier. Au signal donné, la balle de M'Appleton perça le pantalon de M. Ritter, le pistolet de M.Ritter rata. Les armes furent rechargées, M. Appleton fut touché, la balle avait traversé le poumon droit et la moelle épinière. M. Appleton est mort dans d'horribles souffrances. La cause de ce duel n'est pas encore parfaitement

Par une décision, datée du 19 courant, le conseil fédéral suisse a retiré à M. Arien de Lavalette la concession du chemin de fer de la ligne d'Italie par le Simplon.

Admirable effet de l'alliance des peuples! Une société américaine, touchée des doléances des amateurs d'huitres, vient d'expédier en Frauce cinq millions et demi de ces mollusques. D'autres expéditions suivront de près.

Une dépêche de Cologne, 20 septembre, annonce que la réunion préliminaire des vieux catholiques est très-nombreuse.

Le conseiller du gouvernement. Wuelffing Lui a souhaité la hienvenue.

Les évêques Wordsworth (de Lincoln) Wittingham (de Maryland) et Brown (d'Elý) ont exprimé avec les sympathies de leurs diocèses, le désir de voir réussir le mouvement commencé.

L'évêque de Lincoln, prenant une seconde fois la parele, a dit : " Puisse venir le temps où nous prierons non pas les uns pour les autres, mais tous ensemble.

Le recteur de l'académie des prêtres de Saint-Pétersbourg, M. Zanischew, a parlé de la concorde sur les bases de la vérité chré-

L'évêque Loos, d'Utrecht, a parlé dans le même sens.

Le docteur Kohn, de New-York, a exprimé les sympathies de beaucoup de catholiques américains.

Le prêtre anglican Langdon, de Florence, a exprimé les mêmes sentiments au nom de

Le professeur Schulte, de Prague, désire que les sentiments cordiaux qui animent l'Assemblée, guident aussi ses discussions. Vers la fin de la réunion, on a vu arriver le doyen de Westminster (Londres).

Jusqu'ici il y a plus de 300 délégués ar-

L'Univers apprend d'Allemagne que des poursuites vont être exercées contre monseigneur Ketteler, évêque de Mayenne, par le nouveau ministre du grand-duché de Hesse, M. Hosmann, créature de M. de Bismarck. Les faits reproches a Mgr Ketteler sont de même nature que ceux qui ont occasionné le différend entre le gouvernement berlinois et l'évéque d'Ermeland.

L'initiative des poursuites serait partie de

La Gazette do Voss apprend de source certaine que la Hollande, l'Amérique, l'Autriche et l'Allemagne, ont exprimé, il y a déjà quelque temps, le désir que le principe de l'inviolabilité des propriétés privées en mer pendant toute guerre, soit reconnu par tout le monde et soumis à la sanction des puissances européennes. La Russie et l'Italie se sont aussi prononcées récemment pour une réforme du droit maritime. Pendant la réunion des trois empereurs, cette question aurait été examinée par les trois chanceliers.

Les fêtes de Berlin doivent être suivies, paraît-il, de grandes chasses. La Nouvelle Presse libre nous apprend, en effet, que les princes magne et de Russie ont accent l'invitation qui leur avait été faite par l'empereur François-Joseph d'assister aux prochaines chasses de la cour d'Autriche, à Ischl. On se demande si, après avoir été réconcilié avec le czar Alexandre, par M. de Bismarck, l'empereur François-Joseph vent faire disparaître, à son tour, les sentiments peu sympathiques. dit-on, qui sabsistent entre les princes héritiers de Russie et d'Allemague. On penche plutôt à croire que chacun des deux princes chassera de son côté et pour son compte.

Turquie.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.

Constantinople, 11 septembre 1872. Le nouveau ministère est maintenant au complet; les hommes qui le composent sont tous d'anciens fonctionnaires capables et des plus intègres.

Dans leurs attributions respectives, les ministres auront maintenant une certaine initiative; ils ne seront plus obligés, à moins de questions graves, d'en référer au conseil ou au grand-vizir avant de preudre une décision, amsi que cela se passait antérieurement, au grand préjudice des affaires du pays.

Une administration spéciale vient d'être créée pour les mines et forêts. Dépendant jusqu'ici des travaux publics, ces deux intéressautes branches de la fortune de l'Etat ne pouvaient è re assez surveillés; les règlements établis étaient peu respectés et l'établissement d'une direction spéciale est une excellente mesure économique.

Une autre décision vizirielle est celle de l'amélioration du sort des petits employés. Ces pauvres diables, frappés par des réductions successives, étaient plongés dans la misère. Maintenant, tout émolument au-dessous de 200 francs sera augmenté de 30 0/0; par contre, ceux au-dessus de 1,000 fr. seront réduits en proportion.

Sous l'initiative de Midhat-Pacha, les mi-

nistres ont donné l'exemple et le gouvernement pourra compter d'être mieux et plus ent servi. Jeudi dernier, l'ex-grand cité par-devant le grand conseil pour se justifier de certains actes arbitraires comoris par lui. Mahmoud-Pacha refusa de extend'indisposition. C'est out les Ottomans dans l'embarras; leur médecin les tire d'affaires avec une declaration complaisante, et c'est toujours é. Malheureusement pour Mahmond, le samur, informé de sa réponse, envoya un aide de camp lui ordonner de comparaître le in. Toute résistance deveasé dut se readre an grand conseil. La séance dara trois heures et fut occupée par un interrogatoire au sujet d'une leux millions trois cent mille francs and s'était fait réserver aux dépens du dermer emprant chez les banquiers char-

gés de l'émission. L'inculpé a déclaré n'être pas « prêt » à fournir les éclaircissements demandés et que si le conseil voulait bien lui adresser ses questions par écrit et lui accorder quelques jours pour « réfléchir » il serait à même de répondre. Le conseil est, dit-on, d'avis que Mahmoud-Pacha a outrepassé ses pouvoirs, manière ou ne peut plus courtoise et charitable d'apprécier un délit, et qui est bien contraire acx bruits répandus dans le public, qu'on pre-

mesures rigoureuses et sans jugement contre | de couvrir ainsi une de ses frontières qui était | man, l'infortuné reporter y fut examiné par deux l'accusé. L'autorité ne sévira qu'après instruc-

tion parfaitement régulière. Depuis quelque temps, Stamboul possédait un envoyé de l'émir de Bokara qui sollicitait du sultau la réponse à une lettre de son maître. Il s'agissait surtout d'aide et protection contre l'invasion moscovite qui est en train d'ingurgiter le vieux Turkestan par grosses bouchées. La lettre responsive du sultan vient d'être-remise à l'ambassadeur de l'emir avec tout le cérémonial acceutume pour un grand prince. Il lui sera au moins agréable, faute d'aide et protection, qu'on ait traité son envoyé avec toute l'étiquette voulue.

En fait de finances, le dernier emprunt ottoman de 10 millions de livres se traîne toujours péniblement et le Grédit général qui s'en est chargé trouve le fardeau un peu trop lourd. Offrir au public du 9 0/0 garanti par les arrière-petits-agneaux des béliers de Roumélie pendant que l'on peut faire de bons placements à 10 et 11 0/0, c'était compter sur des souscripteurs par trop moutonnets. La compagme du railway souterrain de Galata-Péra a fait mieux encore; elle a lancé son émission au taux de 5 0/0 d'intérêts. Aussi le public s'est-il empressé de réserver ses souscriptions pour les obligations à prime des chemins de fer de Roumélie dont l'émission commence aujourd'hui à la banque ottomane et au Crédit

Voici, sur la comparution de Mahmoud-Pacha devant le sultan et les ministres, quelques détails plus circonstanciés que nous empruntons à une correspondance adressée de Constantinople au Monde:

.... Le samedi, vers midi, Mahmoud-Pacha s'embarquait à Bébek, sur le Youkéta, où il prenait place à côté de Kiamil-Pacha, président du conseil d'Etat. A Beylerbey, le bateau stopa pour attendre le grand-vizir, qui vint s'asseoir auprès de Kiamil-Pacha. Midhat et Mahmoud échangèrent des saluts.

Au débarcadère de Sirkédji-Iskéléssi, à Stamboul, Kiamil-Pacha offrit la place d'honneur dans sa voiture à Mahmoud-Pacha, mais l'ex-sadrazam refusa, et il se rendit à la Porte dans son coupé. Les ministres titulaires, les ministres sans portefeuille, les anciens ministres des finances, Ghalib-Bey et Emin-Pacha, l'ex-ministre des affaires étrangères, Server-Pacha et Kiani-Pacha, ancien ministre de la justice, étant réunis, Mahmoud-Pacha a été interrogé. — On lui a d'abord demandé des explications sur l'affaire des cent mille livres.

Vous connaissez cette affaire. Le jour de la signature de l'emprunt de dix millions de livres, conclu avec le Crédit général ottoman et la Banque austro-ottomane, Mahmoud-Pacha remettait à l'un des contractants une lettre par laquelle il lui allouait une somme de cent mille livres. Pourquoi? - Mahmoud le dit lui-même dans une lettre : « En considération de l'activité que vous avez déployée pour la conclusion de l'emprunt, il vous est all ué une somme de cent mille livres qui vous sera payée à trois mois de date de la présente lettre. » Mais ce qui est plus grave au point de vue légal, c'est que cette som-me a été donnée sans iradé. Le sultan n'en a rien su, ni les ministres, ni personne. Là surtout

Mahmoud répond à cela que, d'abord, il est d'usage pour tous les emprunts, dans tous les pays, de payer une commission qui représente les frais de courtage, d'émission, de fabrication des obligations, etc., etc. Ensuite il dit que les cent mille en question n'ont pas coûté un para au trésor, car l'emprunt devait être conclu à 12 00, et c'est grâce à cette commission qu'il l'a été à 11 3/4. L'écart entre la somme réelle de la réduction et la commission payée est de peu de chose, et, du reste, un gouvernement ne peut pas traiter comme un petit boutiquier.

Il semble donc résulter de cela que Mahmoud, en agissant ainsi, n'a eu d'autre but que de mon-trer au sultan qu'il avait, lui Mahmoud, conclu un emprunt à 11 3/4, chose qui ne s'était jamais vue en Turquie; mais, à ce compte là, il agrait pu distribuer encore quelques ceutaines de mille livres et faire abaisser d'autaut le taux de l'emprunt, même si on lui cút demandé 13 ou 15 0/0. On est passe ensuite au deuxieme chel d'accusation, qui est celui-ci : Indemnité de près de cinquante mille livres accordée au concessionnaire d'une grande exploitation, et auguel on a retiré sa concession. Or, il est prouvé aujourd'hui que nonseulement on ne devait pas d'indemnité audit concessionnaire, mais que c'est lui qui aurait dù en payer une au gouvernement, car les délais pour en payer une au gouvernement, car les unaix poin le commencement de la miss en exploitation étaient écoulés, et, de plus, le gouvernement avait

Ensuite on a demandé à Mahmoud des explications sur les changements qu'il a opérés dans les provinces et dans les services publics.

subi de grandes pertes et mécontenté toute une

population de travailleurs à cause de ce retard.

Ponrauoi donc cette indemnité?

Enfin, on a demandé compte à l'ex-sadrazam de son budget. Mahmoud-Pacha a rérondu que cela ne le regardait pas, que ce n'était pas lui qui avait imaginé ce budget, et que toute la responsabilité en incombait aux ministres des finances d'alors. L'ex-ministre a réplique, assurant qu'il n'avait fait que signer ce document, qui était l'œuvre du grand-visir. Mahmoud a soutenu le contraire, et à dit qu'il n'aurait jamais pu rédiger un budget, car il n'entend rien aux questions financières, et jamais il n'a su poser deux chiffres l'un à côté l'un de l'autre.

Mais alors, lui a-t-on dit, pourquoi avez-vous négocié et conclu l'emprunt de dix millions de

Il n'a pas répondu. Il était visiblement gêné. Il a dit qu'on l'accablait, qu'on lui posait mille questions les unes après les autres, sans lui aisser le temps de la réflexion; il a ajouté qu'il n'était pas orateur (il a dit le mot orateur en français), qu'il avait même beaucoup de peine à s'exprimer, et il a fini par demander qu'on lui accordat quelques jours afin qu'il put répondre par écrit. Cela lui a été accordé, et la séance a été

En somme, tout ce que l'ex-sadrazam a dit a été assez faible. On s'attendait à quelque chose de mieux de sa part. Il avait perdu toute son assurance, je dirai meme sa liberté d'esprit. La veille, chez lui, en petit comité d'amis, il s'était mieux défendu. Bref, on le considère comme un homme perdu, qui sera envoyé un de ces jours en exil.

Le Danemark et l'Allemagne.

Le Danemark, fort embarrassé, cherche à se faire bien venir de l'état-major du général de Moltke.Le major général Blumenthal Flensburg vient d'être nommé commandeur de l'ordie de Danebrog. Un article désespéré du Dagblad. de Copenhague, dit assez bien quelle est l'auxiété du petit peuple scandinave, et nous en reproduisons ces passages pleins de tristesse et d'amertume :

Nous soutenons que le Danemark possédait avant le traité de Prague et possède encore sans ce traité un droit moral sur la partie du Sleswig qui est et veut être Danoise, et qu'en vertu des principes nationaux, sous la bannière desquels l'Allemagne prélude à son avenir, nous avons le droit de rétablir l'union entre nous et les Sleswigeois qui penseut et sentent comme nous. Nous soutenons que ce droit moral que l'on ne saurait écarter impunément est devenu un droit formel par le traité qui établit ce qui a été préparé et présuperposé à différentes époques. Nous soutenons que ce traité n'a été modifié ni au point de vue matériel ni au point de vue formel par les événements subséquents et qu'après avoir été communiqué au gouvernement danois il ne peut plus

être abrogé qu'avec son consentement... Nous reconnaissons que la situation critique de l'Europe a beaucoup changé par suite de la victoire complète que les armées allemandes ont remportée par leur bravoure et leur excellente direction, et nous nous inclinous devant ses conséquences. Nous reconna ssons que notre avenir doit être basé sur des relations amicales avec l'Alle nagne, et nous pensons que, bien que nous soyons très petits comparés à taut de millions d'Allemands, il n'est pas tout à fait indifférent pour la puissante Allemagne d'être réconcilée avec le Danemark et tout le nord scandinave et

La crise ministérielle en Bavière.

On écrit de Munich au Siècle: Nous vivons teujours en pleine crise, et personne ne peut deviner le dénoument que le caprice du jeune roi imposera à la comédie politique qui se joue ici depuis près d'un mois. Ce malheureux M. de Gasser n'en dort plus, il est toujours par voies et par chemins, courant la poste, du château de Berg à Munich, de Munich aux bords du lac de Stabrenberg, où MM. de Lescherkeld et de Lipousky, que l'on désigne comme ses principaux collaborateurs futurs, ont leurs villas. Vingt fois déjà on avait annoncé que le roi avait signé la liste présentée par l'ancien chargé d'affaires à Stuttgard, et toujours un incident plus ou moins puéril

a fait tomber la plume des mains de Louis. Dernièrement, avant-hier, je crois, M. de Gasser croyait tenir son portefeuille; vers neuf heures du soir, il reçoit une dépêche du château de Berg. l'invitant à se reudre saus délai dans cette résidence avec les propositions qu'il a à soumettre au

M. de Gasser, sur de son triomphe, naturelle ment se met en route, non sans avoir fait télégra-phier la composition du cabinet à la Gazette de Cologne et aux principaux journaux.

Il arrive à Berg au milieu de la nuit, et apprend à sa grande surprise que le roi, sorti après le souper, avec un de ses secrétaires, pour une promenade en voiture, est rentré avec une violente migraine et s'est mis au lit. Fort perplexe, le futur ministre montre la dépêche au baron de Z..., le camérier, et pour le moment l'ami intime du roi. M. de Z... se décide à aller prévenir Louis II que

M. de Gasser est à ses ordres. « Ah! j'avais oublié, répondit S. M. bavaroise. Dites au baron de passer la nuit au château; demain, de grand matin, je le recevrai. »

Mais le lendemain la résolution du jeune roi

avait changé. Ii éconduisait M. de Gasser, qui revint à Munich, découragé et tout à fait honteux d'avoir trop tôt vendu la peau de l'ours, en annoncant à l'univers son avénement et celui de ses

La Prusse commence déjà à manifester la mauvaise humeur que lui font éprouver les velléités autonomistes de la Bavière. Il est évident que le projet de conférer au grand-duc de Bade la dignité royale, projet que l'on croyait d'abord une plaisanterie, est une manifestation contre la Bavière. Le graud-duc Guillaume est en effet un parent dévoué et un vassal d'une humilité à toute épreuve. En outre, le général Von der Than, le seul militaire de quelque renommée que possède la Bavière, aurait été invité à donner sa démission et à entrer dans l'armée prussienne avec le maintien intégral de son grade.

Encore l'authenticité des lettres du D' Livingstone.

Il nous arrive des Etats-Unis, comme un renouveau des doutes qui s'étaient tout d'abord éveilles, en Angleterre et en Allemagne, sur l'authenticité des lettres du docteur Livingstone rapportées par M. Stanley.

Voici, en effet, le curieux article que nous lisons à ce sujet dans le Courrier des Etats-Unis:

Saint Thomas a laissé une nombreuse postérité qui fait depuis quelque temps le désespoir du journal le *Herald*. L'expédition par lui organisée, sous les ordres de M. Stanley, pour explorer l'A-frique centrale, à la recherche du docteur Livingstone; la rencontre du docteur et de M. Stanley Ujiji; les lettres rapportées par celui-ci à Lon-dres, reproduites par le télégraphe et publiées par les journaux des deux mondes; tout cela a rencontré des sceptiques. Vainement le Herald a tour à tour dirigé contre ces incrédules les traits acérés de la raillèrie et la grosse artillerie de l'indignation, il n'a pu dissiper leurs doutes. Alors, le journal de M. Bennett s'est piqué au jeu; il a juré de convertir tous les rejetons de saint Tho-

Voyez et palpez, leur a-t-il crié. Vide, Thomas, vide latus,

Vide pedes, vide manus.

Et, dans son numéro d'avant-hier, il a donné le lettre adressée par le docteur la vingstone à M. Bennett, et expédiée à celui-ci par M. Stanley.

Pour le coup, il semblait qu'il n'v ent plus qu'à s'incliner. L'argument paraissait concluant. Mais voilà que le Sun s'empare du document réputé décisif et s'en fait une arme contre les croyants. Le Heratd avait donné un fac simile, le Sun ri-poste par deux. Il reproduit celui qui avait paru la veille dans le Herald, savoir la lettre du docteur Livingstone à M. Bennett, et il met en regard le fac simile d'une lettre adressée autrefois par M. Stanley à un de ses amis, M. Louis Noé.

Or, par une coïncidence bizarre, les deux écritures se ressemblent tellement qu'on dirait les deux lettros écrites par la même main.

« Cette ressemblance, dit le Sun, paraît u très-puissant argument contre l'authenticité de toutes les lettres Stanley-Livingstone, et même contre tout le récit par Stanley de son voyage en Afrique. En fait, il semble difficile de comprendre comment, après un tel trait de lumière, il pourrait soutenir sa prétention d'avoir trouvé Livingstone et d'avoir reçu de lui et rapporté en Europe la grande masse de communications signées de son nom, et qui ont été imprimées des deux côtés de l'Atlantique. Personne, pensons-nous, ne pourra comparer la lettre de Livingstone au Herald aux lettres de Stanley à Noé, sans ressentir la conviction que chaque mot et chaque ligne de ces lettres sont l'œuvre de la même main, et que cette main est celle de Stanley. »

Le World n'est pas moins incrédule. Il fait remarquer que la lettre produite par le Hérald est adressée à M. Bennett junior, et qu'elle aurait du Pêtre à M. Bennett senior, attendu que, quand elle a été écrite, M. Livingstone ignorait la mort de M. Bennett père. Ce journal fait en outre observer que, dans la lettre attribuée à Livingstone, le mot perceire est écrit percieve, injure à l'orthographe dont le savant explorateur est à coup sur incapa-

Tels sont les principaux arguments mis en avant par les disciples de saint Thomas. Nous ne doutons pas que la Herald saura leur répondre.

Notre avis est que la rencontre de Stanley et de Livingstone ne peut plus être mise en doute, ni l'authenticité d'une partie des documents publiés par le reporter américain. Certaines lettres, au contraire, bien que signées Livingstone, les premières qui ont paru dans le New-York Herald entre autres, continuent, avec raison, à être véhémentement soupçonnées d'être des amplifications faites par le journaliste lui-même d'après les souvenirs qu'il a emportés de ses conversations avec l'illustre voyageur.

M. Stanley, qui vient de rendre visite à la reine Victoria à son château de plaisance, se trouve actuellement à Aberdeen, chez miss Livingstone. De là il se rendra à Inverness, dont la municipalité lui a offert le droit dé bourgeoisie.

Autre prouesse de reporter américain.

Le fait suivant est-il vrai? Nous ne savons; mais enfin quand il s'agit d'un reporter américain le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Nous lisons dans le Journal de Genève : Les personnes qui se trouvaient, il y a une quinzaine de jours, dans la gare du Grand Central urent y remarquer un homme aux alluses étranges et aux gestes extravagants. Le faitaurait passé

inapercu si le bruit ne s'était bientôt répandu que

ce bizarre personnage était un reporter de la Tribune, M. James Chambers On voulut alor: savoir la cause de sa surexcitation, et quelques personnes cherchèrent à lier conversation avec lui, mais il répondit par des propos si incohérents qu'il fallut bien reconnaître la triste vérité, M. Chambers était fou! Quoi d'étounant? chacan est exposé i le devenir par une

médecins qui tombèrent promptement d'accord qu'ils avaient devant eux un aliéné, et un aliéné de la pire espèce. Ils délivrèrent donc un cert licat en vertu duquel le sujet sut ensermé dans l'asile

des lunatiques de Bloomingdale. Le 24 août, deux semaines après l'entrée à l'asile de M. Chambers, un writ d'habeas corpus fut obtenu en sa faveur par M. Townsend. En vertu de ce writ, le fou devait être amené devant la cour suprême, où aurait eu lieu une nouvelle, ens quête sur son état mental. Mais le surintendant de l'asile, en apprenant que le cas allait entrer dans la voie judiciare, s'empressa de rendre la liberté à son malade, coupant court par ce moyen aux investigations de la justice, en les rendant sans objet.

Néanmoins, M. Townsend a cru devoir comparaître devant la cour pour y donner queiques explications dont voici la substance:

« On se préoccupe beaucoup dans le public, de-puis un certain temps, des abus qui, dit-on, se commettent dans les asiles d'aliénés. D'une part, les accusations sont nombreuses; de l'autre, tous les griefs allégués sont démentis; et comme l'accès des asiles en question est interdit au commun des mortels, il est très difficile de savoir la

« C'est pour arriver à la connaître que M. Chambers, qui n'a jamais été fou, a feint de l'ètre. Son but était de se faire en ermer dans un asile, afin de voir de ses propres yeux comment les choses s'y passent. On a vu qu'il a pleinement réussi, et que la folie qu'il simulait a été accepté pour argent comptant, d'abord par les deux mélecins qui l'ont examiné en premier lieu, puis par leurs confrères de l'asile, et enfin par le surintendant de cet établissement »

La conclusion de M. Townsend est que les médecins impliqués dans le cas actuel ne méritent pas grande confiance, et que la conduite du surintendant, gardant pendant quinze jours un hom me sain d'esprit, puis s'empressant de le relaxer quand il apprend qu'une enquête judiciaire va être instituée, est de nature à démontrer l'urgente nécessité d'une investigation sur l'administration des asiles d'aliénés en général et celui de Bloomingdale

Le reporter de la *Tribune*, qui assistait en curieux à la séance de la cour, riait comme un fou en entendant l'avocat raconter le succès de sa ruse et en déduire les conséquences.

CONGRES MEDICAL DE FRANCE

Séance du 19 septembre.

DU TRAITEMENT DES PLAIES PAR LES ARMES A FEU. La deuxième question posée par la commission avait trait au traitement des plaies par armes de guerre. Le fauteuil de la présidence était occupé par M. Diday, qui a donné la parole à M. Léon Tripier. Ce chirurgien a exposé un nouveau procédé de désarticulation du genou, qu'il a experimenté sur des animaux, un chien entre autres, et qui a donné de beaux résultats. On ne l'a point encore mis en pratique sur l'homme.

M. Ollier a ensuite énuméré les excellents résultats qu'il a obtenus dans cette dernière guerre grâce aux résections sous-périostées. Il a montré comment les lésions du squelette étaient peu de chose à ses yeux quand les balles on autres projectiles avaient produit peu de désordres dans les parties molles. La conservation des membres est pour lui une règle presque absolue pour les blessures du membre supérieur. (Il va sans dire que cette 'ègle est rarement applicable quand il s'agit le plaies produites par les éclats d'obus.) Mais l n'en est pas de même pour le membre supérieur. M. Ollier n'est pas d'avis d'enlever les os fracturés; quand l'étendue des désordres ne permet pas d'attendre du temps seul la guérison, il faut sacrifier le membre atteint. Il en est de même lorsque de longues fissures se prolongent au loin le long des membres frappés.

Dans la séance du soir, M. Laroyenne s'est montré moins pessimiste. Les fissures sont loin d'être aussi graves à ses yeux; il est, ce semble, disposé à élargir encore plus le champ de la chirurgie conservatrice, le champ de l'exnectation.

M. Ollier a de plus insisté sur les avantages d'une nouvelle méthode de pansements imaginée par M. Guérin (de Paris) pendant le deuxième siége et à laquelle il a apporté quelques modifications. Cette méthode consiste à envelopper dans des masses gigantesques de coton les membres blessés, à les abanlonner au milieu de ces énormes appareils pendant vingtjours, quelquefois même davan-

M. Verneuil a plaidé la cause de cette méthode nouvelle, et, tout en reconnaissant qu'au point de vue rationnel, elle était le « t/pe de l'insanité, le contraire du sens commun » il s'en est déclaré formellement partisan et a exposé les résultats qu'il en a obtenus.

On a dû renvoyer au soir la lecture d'un némoire de M. le D' Bedoin, avant trait aux ésordres produits dans l'organisme par les oalles du fusil Chassepot.

M. le Dr Achard nous a développé avec verve, dans la séance du soir, les principes de sa méthode la résinothérapie. Depuis vingt-deux ans le praticien de St-Marcellin la met en usage, et chaque jour il se félicite des résultats qu'il en obtient. Les conifères ont, à ses yeux, un rôle providentiel de conservation et d'épuration dans la nature, ils retiennent les terres mouvantes sur les bords de la mer, assainissent les régions insalubres, donnent à l'air que l'on respire sur les hauts sommets les qualités que tous les hygiénistes lui reconnaissent, enfin les résines qu'ils pleurent sont destinées à guérir nos plaies et à parer, en le fortifiant, aux défaillances de l'organisme.

Il n'est pas étonnant qu'avec de semblables principes, M. le Dr Achard veuille poster " la hache de la réformation sur les vieux hôpitaux d'autrefois »

Il nous prédit que grâce à la résine les plaies fermées en quelques jours resteront sèches et chaudes, exhaleront au lieu d'al sorber. Spectacle inconnu jusqu'ici, on pourra voir alors des hôpitaux sans pus! "

D' DANIEL MOLLIÈRE..

UNE MINERVE CLOITRÉE

En exécutant les travaux de l'Ecole de commerce, on a fait une découverte assez étrange. Dans le beau vestibule central, œuvre de l'architecte Berthault et que, par parenthèses, pour en revenir au plan primitif, on vient de délivrer des quatre grosses colonnes doriques dont on l'avait encombré en 1830; dans ce vestibule était une niche garnie d'une statue de grandeur naturelle en pierre tendre de Sevssel.

Cette statue représentait une sainte Ursule. Elle s'appuyait de la main gauche sur un bou-clier sur lequel était modelé en relief un sacrécœur percé d'une flècae. La sainte tenait de la main droite une palme. Elle était coiffée d'une sorte de tiare de dessous laquelle sortait un voile qui abritait son front et se liait à un manteau enveloppant les épaules.

Cette statue sortait évidemment de la main d'un statuaire du xviiie siècle. Malgré quelques lourdeurs, et bien que le visage de la sainte fut engoncé, comme nous disons à Lyon, elle décelait un ciseau habile.

Maintenant, comment se faisait-il que dans l'hôtel de M. de Villeroy on eut mis une statue de sainte Ursule tout exprès pour les relitelle chaleur. Emmené a la station par un police- gieuses preulines qui ne dévaient venir qu'en les d'une administration dont il ne fait point par-

1817 ou environ? — On avouera que c'était bien de la prévoyance? D'un autre côté, pour un œil tant soit peu exercé, il était évident que la statue n'était pas contemporaine des Ursulines. Il fallait donc admettre que celles-ci l'eussent apportée d'ailleurs et qu'elle se fût trouvée juste à la mesure de la niche. Enfin un bouclier, même avec le sacré-cœur dessus, n'est pas un attribut coutumier de sainte Ur-

Or, en rétablissant le vestibule dans l'état primitif on a procédé au nettoiement et à la revivification pour ainsi- dire des diverses sculptures, qui étaient couvertes de plusieurs badigeons. Quand on en est venu à pratiquer cette opération à la sainte Ursule on s'est aperçu que diverses parties avaient été l'objet de restaurations ou modifications en platre equel, sous le badigeon, se confondait parfaitement avec la pierre.

Bientôt l'on a découvert que le voile et la tiare avaient été rapportés après coup et, en en débarrassant la statue, on a mis au jour le rudiment d'un cimier, qui annonçait évidemment le casque de Minerve. De meme, la palme avait remplacé la lance; le sacré-cœur transpercé, la tête de la Gorgone; enfin, bien que la poitrine ne fût pas nue, pour en voiler davantage les formes, on avait étendu le manteau sur les seins. En enlevant ce vêtement d'occasion, on a retrouvé au-dessous les traces des écaillés et des franges de la cuirasse que les statuaires, même des l'antiquité, ont peu à peu substituée à la peau de chèvre qui formait l'égide de la Minerve primitive.

On a donc vu apparaître une charmante Minerve, incomparablement plus élégante que la sainte Ursule, et que M. Fabisch, par une intelligente restauration, a pu ramener trèsexactement à l'état premier. La tête débarrassée de ses atours, a pris beaucoup de finesse. Le geste de la main qui tenait la palme, et qui était faux et guindé, est devenu tout à fait naturel depuis que la palme a été remplacée par le rudiment de lance dont on se contente en statuaire comme d'une indication suffisante, que doit compléter la pensée du spectateur, et sur laquelle lance la figure est censée s'ap-

Ne peut on pas, sans trop de témérité, attribuer cette jolie statue au ciseau facile de Marc Chabry fils, qui fut l'auteur vers le milieu du dix-huitième siècle, d'une grande partie des travaux de sculpture qui se sirent à Lyon, et qui exécuta, en 1739, ainsi que le mentionne M. Pariset dans son docte travail sur Les Beaux-Arts à Lyon, " les nouveaux ornements exécutés aux fontaines de Bellecour. » Marc Chabry avait aussi sculpté pour l'église des Carmes-Déchaussés les quatre évangélistes. Après avoir gardé le voile environ cin-

quante-cinq ans, Minerve a voulu, elle aussi, profiter du temps d'émancipation générale qui court, et, la voilà rentrée dans le monde. Nous comptons qu'elle saura inspirer aux jeunes élèves de l'Ecole l'amour de la sagesse et de la science, que la vierge Athena avait pour mission de symboliser.

CHRONIQUE

M. Gailleton a adressé à M. le maire de Lyon la lettre suivante, en réponse à la note que nous avons publiée il y a queiques jours. M. Gailleton se propose de discuter les questions financières et administratives soulevées par cette note; il prie la municipalité de publier, c'est-à-dire de communiquer d'abord aux journaux les pièces à l'appui, savoir le budget de 1871, les comptes administratifs de 1871, le rapport de M. Causse et les procèsverbaux des dernières séances où ce rapport a ité discute.

Ces pièces sont, en effet, indispensables, e nous nous joignons à M. Gailleton pour en demander communication à la mairie. Personne ne connaît ni lé budget, ni les comptes administratifs, ni le rapport de la commission, ni les procès-verbaux des dernières séances: on a pu en parler d'après les on-dit des conseillers municipaux, mais il nous semble que l'administration aurait du les publier depuis longtemps; toutes les administrations municipales s'empressent de mettre le public au courant de ces questions, en lui communiquant les rapports et les comptes de la ville

Nous comptons que la municipalité de Lyon voudra se rendre au désir trop légitime exprimé par M. Gailleton.

Nous nous ferons un devoir d'examiner avec attention ces pièces officielles, aussitôt qu'elles nous seront parvenues. Voici la lettre de M. Gailleton:

Monsieur le maire,

Mes occupations professionnelles et l'obligation où j'étais de participer aux travaux du conseil général ne m'ont pas permis jusqu'à ce jour de vous

Les procédés inqualifiables dont vous usez à mon égard me font souvenir qu'au mois de mars 1872 j'ai déjà été, avec mes collègues MM. Bessières, Bouvet, Farrenc, Valet, l'objet de semblables attaques.

A l'occasion d'un rapport sur le budget, les journaux ont cru devoir discuter et critiquer vos errements administratifs et financiers. Aussitôt vous vous êtes ému, et, comme s'il nous fût arrivé de parler de corde dans la maison d'un pen lu, vous avez tourné contre nous touses vos colères. Vous avez adressé aux journaux un communiqué pour mettre le public en garde contre ce rapport, qui d'après vous, n'était qu'une œuvre individuelle et fantaisiste. Nous commencions à vous répondre de la belle manière, lorsque, sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, nous consentimes à faire trancher le différend par un jury d'honneur. Sous divers prétextes, que je m'abstiens de qualifier, vous n'avez pas comparu.

Pour moi, dans ces derniers jours, conformé ment à la promesse faite à mes électeurs, j'ai du donner ma démission de conseiller municipal; s elle n'était pas motivée, c'est que je ne voulais pas dire à qui réellement il fallait attribuer la réin-tégration des congréganistes dans nos écoles communales.

Au lieu de m'adresser un témoignage de poli tesse banale, auquel je pouvais m'attendre, vous avez chargé votre nouveau Moniteur officiel de m'éreinter en bonne forme.

M. le maire, les gens que vous tuez se porten assez bien, et je vous le ferai savoir. Ce n'était pas assez pour vous. Des inquiétudes s'étant éveillées dans le public au sujet de la régularité de vos comptes financiers, vous avez imaginé de détourner l'attention et de me signaler comme le bouc émissaire Bien trouvé, citoyen Barodet! cela fait honneur

à l'esprit pondéré, à l'esprit sur et clairvoyant dont on vous prétend doué. Vous saisisse: cette occasion pour déclarer urbi et orbi que vos comptes administratifs sont la régu-

larité même, et qu'ils ont transporté d'admiration M. Causse, rapporteur de la commission spéciale chargée de leur examen. Vous avez eu soin de vous couvrir du nom de

M. Hénon, respecté de tous; vous invoquez aussi celui de M. Causse, rapporteur perpétuel de la commission des finances, thuriféraire de l'administration municipale, et récemment promu à la dignité d'adjoint, sans que le conseil eut été con-A l'abri de ces deux noms, vous croyez être

dans une arche sainte. Et afin que les malveillants aient quelqu'un à blamer, vous vous empressez de me livrer comme une proie. D'après votre communiqué, d'après la note officielle, s'il y a quelqu'un de coupable dans la municipalité lyonnaise, c'est ce conseiller dont les journaux réactionnaires receivent les confidences.

tie, il a trahi les intérets de la ville; il à apporté des entraves à la revente des férines s'obstine à ne pas fournir les comptes relains

S'obstine a ne pas location de chargé au mont il a été chargé au mont il a été chargé au mont de charg nent de la guerre. Monsieur le maire, je vais d'abord répondre à l'article de la France républicaine, qui a la priorité; puis je ferai justice de votre communiqué.

Je vous suivrai cette fois sur le terrain où vous. mēmē m'āvez appelē. omo m'avez appero. Vous avez des scribes rétribués avec les deficies Vous avez des scribes retribues avec les defiers du bon public; tracez-leur la besogne, donnez l'ordre de compuiser les procès-verbaux, comme vous fites l'an dernier, à l'occasion de votre polévous fites Tan dermer, a roccasion de voure pole-mique avec M. Ducarre, et vous aurez un juste motif de leur allouer des traitements supplémen-

aires.
J'ai l'intention de soutenir un débat, avec piè. ces à l'appui, sur les questions suivantes : comp ces a rappur, sur roo quarte des farines, - affaire des farines, - affaire des bestiaux.

des pestuaux.

Avant d'engager de débat; je vous prie de vou-loir bien publier, c'est-à-dire communique any iournaux

1º Le budget de 1871; 2º Les comptes administratifs de 1871;

3º Le rapport de M. Causse;

4º Les procès-verbaux des dernières séances on s'est discuté ce rapport. Il convient que la presse ait tous ces docu-

ments afin de pouvoir juger en connaissance de Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée; Dr GAILLETON.

Les efforts faits dans le parti radical pour décider les conseillers démissionnaires à reverir sur leur détermination sont centre. balances, paraît-il, par d'autres en sens contraire.

Le résultat de ce tiraillement serait, nous dit-on, le partage des démissionnaires en nombre à peu près égal de restants et de sortants. Outre M. Gailleion, les citoyens Valet, Castanier, Gerin, Jobert, Barbecot, maintien-

draient leur demission. MM. Marmonnier, Comte, Despeignes, Florentin, au contraire, la retireraient.

Ainsi que le disait notre édition du matin. M. Gambetta, se rendant à Chambery est arrivé à Lyon hier soir à 8 heures.

MM. Barodet, Vallier et quelques amis l'attendaient. M. Gambetta a serré la main de M. Barodet mais n'a pas paru voir M. Vallier qui lui a inutilement tendu la sienne. Le maire de Lyon voulait lui présenter sur-le-chame un jeune homme qui l'accompagnait, son neveu, nous dit-on. M. Gambetta qui déteste, avec raison, le népotisme et n'aime pas autant que les radicaux de Lyon les présentations oflicielles, se borna à répondre : C'est bon! c'est bon! dépêchons nous!

En effet, on partit immédiatement pour se rendre chez Casati où un dîner de 17 couverts était préparé. En voici le menu:

Potage printanier. Turbot hollandaise. Volaille petits pois. Filet au madère. Queues d'écrevisses. Haricots verts. Perdreaux rôtis. Homard. Glace. Dessert.

quiros, Millaud, Tolain, Greppo, un certain nombre de conseillers et de journalistes radicaux y assistaient. M. Barodet a porté au dessert un toast auquel M. Gambetta a répondu.

Le tout à huit francs par tête. MM. Es-

M. le duc d'Aumale vient d'arriver dans notre ville. Il s'est promene ce matin dans la rue de Lyon.

Le duc revient d'Aix-les-Bains. Il est arrivé ce matin et descendu à l'hôtel Collet. Ce soir, à trois heures, il repart de Lyon, vraisemblablement pour Paris.

Le congrès médical siégeant à Lyon, dont l'ouverture a en lieu le 18, discutera, dans sa séance de lundi 23, un projet qui intéresse au plus haut degré tous les esprits voués à l'etude des questions sociales pratiques. Ce sojet est le suivant:

" Des causes de la dépopulation en France et des moyens d'y rémédier. » Les seances du congrès sont publiques;

elles ont lieu au palais de la Bourse, à midi et à 7 heures du soir.

M. Langlade, pharmacien, est poursuivi comme organisateur de la réunion de la société d'instruction libre et laïque, qui a eu lieu dimanche au palais Saint-Pierre. Il avait négligé de mettre sur les lettres

d'invitation l'adresse nécessaire pour constituer une réunion privée; de plus l'entrée a élé refusée à deux agents de la sûreté, envoyés par le commissaire central. M. Pierron, organisateur de la fête d'Irigny, également poursuivi comme on sait, est cité

pour aujourd'hui samedi devant le juge d'ins-

truction.

MM. Eugène Véron et Lucien Jantet comparaissaient hier devant le tribunal de police correctionnelle, à raison d'un article publié le lundi 2 septembre, dans la France républi-

Il s'agissait d'une contravention à l'article 31 de la loi du 10 août 1871, sur les conseils généraux. Toute appréciation d'une discussion du conseil général, si elle n'est pas suivie du compte-rendu officiel de la séance, est

punie d'une amende de 50 à 500 fr. Dans le numéro incriminé, la France répu blicaine avait reproché à M. Ducros, préfet de la Loire, de pratiquer le système des virements et des mandats fictifs, et cette accusation reposait sur un rapport de M. Raymond, membre de la commission de permanence. Or, ce rapport avait été présenté et discuté au conseil général de la Loire dans la séance du 28 août; les journaux de Saint-Etienne avaient

publie le compte-rendu officiel, et la France épublicaine ne pouvait se dispenser de le reproduire dans son numéro du 2 septembre. Telle est la prévention soutenue par M. Clapier, substitut du procureur de la Répu-M. Véron répond à cette argumentation que

le journal a voulu apprécier les actes du préfet et non pas une discussion du conseil général, discussion qu'il ignorait alors. Son appréciation reposait sur les conclusions d'un rapport, autérieurement publié par un membre de la commission de permanence.

Or, comme les commissions de permanence ne publient pas de comptes-rendus, l'article 31 de la loi du 10 août 1871 ne peut leur etre ap-D'ailleurs la France républicaine a eu si peu l'intention de surprendre la religion de ses

lecteurs que dans son numéro du surlendemain elle publiait le texte meme du rapport de M. Raymond. M. Véron s'étonne d'être cité pour une simple contravention en police correction; nelle, alors que M. le préfet de la Loire aurait pu le t advire devant la cour d'assises et lui

permettre de faire la preuve des faits diffama-L'affaire a été mise en délibéré, et le juge-

ment renvoyé à huitaine.

Nous avons narré l'autre jour les infortunes d'un jeune marie, arrête zur le cours Bourbon in leann marie, cristo car to coars boar bou page nocturne et rebellion envers l'autorité

représentée par les gardes urbains. C'est d'un air tout contrit que tous trois défilent, seuls de la noce, devant le tribunal cor-

rectionnel.

En résumé, il y avait d'un côte trop de gatté d'emotion et de l'autre un peu trop de zèle.

li est incompréhensible que les gardes urbains n'est meomprene faible que les gardes modifs, ajent voulu changer un dévouement prévu dans le Chapeau de paille d'Italie. Aussi la justice semble-t-elle toute disposée à laisser en cette circonstance le glaive de la loi dans son fourreau.

Après les explications des accusés, le ministère public, pour tout réquisitoire, dit qu'il résulte des renseignements de police que les prévenus sont de fres-honnéles gens qui méritent l'indulgence du tribunal.

Le marié, le beau-père et la belle-sœur sont condamnés chacun à vingt-cinq francs

Soyez donc médecin et cherchez à arrêter deux jeunes gens qui sont en train de se cou-

per la gorge! er a gorge. On sait qu'un duel a eu lieu sur le territoire suisse entre deux jeunes Lyonnais. Ils vehaient de s'egratigner mutuellement, quand le médecin, qui les accompagnait, s'avance pour arrêter le combat ; il crie : Arrêtez! et au meme instant, reçoit un coup d'épée dans la cuisse.

Des trois blessés, c'est lui le plus gravement atteint.

Encore une condamnation pour outrages à des militaires!

Auguste Demont est un jeune homme de 20 ans, dont les antécédents sont irréprochables. Il avait sans doute trop prolongé son séjour dans les cafés et brasseries, le soir, où il se trouva melé à une scène violente dans laquelle deux sergents-majors de la ligne furent gravement insuites et menaces. Un sous-lieutenant d'artillerie intervint et le sit arrêter.

Les temoins à l'audience déclarent l'avoir entendu crier: A Chaillot! Enlevez-les! C'est parce qu'ils ont des sabres qu'ils veulent être les maîtres! Malgré ses dénégations. Auguste Demont est condamné à dix jours d'emprisonnement. Il reste immobile et comme paralyse sur son bane, après le prononcé du jugement. Il faut due deux personnes viennent le prendre sous les bras pour l'enmener.

Il faudra bientôt garnir sa ceinture de pistolets quand on voudra penètrer dans le quartier des Brotteaux après le coucher du soleil.

Hier soir, M. B... a été arrêté dans les prés de la Part-Dieu par trois malfaiteurs qui voulaient lui enlever sa montre. Heureusement. la victime qui n'est pas endurante a crié: Au secours!... ce qui a suffi pour mettre en fuite les agresseurs.

A minuit et demi, trois individus, les mêmes peut-être, ont attaqué sur la place Saint-Pothin M. C... qui rentrait chez fui, ils l'ont etendu sur un banc, ont retourné ses poches. et pris sa mentre, son porte-monnaie et son parapluie.

Hier soir, vers huit heures, un grand rassemblement s'est formé rue Bourbon. Un décrotteur, B..., qui était aux prises avec un militaire du 92° de ligne, avait, pendant la lutte, réussi à arracher le sabre du fourreau du soldat, et déja l'on craignait un dénouement tragique quand heureusement les gardes urbains vinrent mettre fin à ce combat inégal.

M. Fontbonne, vicaire de la primatiale, a

M. Cros, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Doizieu-Saint-Laurent. - Samedi prochain, 21 septembre, aura

lieu, dans la chapeile de l'archeveché, l'ordination de quatre prêtres.

Un concours est ouvert pour la construction

d'un palais de justice au Havre. Le chiffre maximum de la dépense est fixé à 600,000 fr. Les projets devront être remis à la prefecture de la Seine-Inferieure (division des travaux publics) le 15 janvier 1873, au plus

Des exemplaires du programme seront ex-pédiés par la prefecture aux architectes qui en feront la demande.

La fanfare de l'Alliance lyonnaise a l'honneurd'annoncer que la direction musicale vient d'être confiée à M. Alexandre Luigini oncle. Elle invite messieurs les amateurs qui désireraient en faire partie à vouloir bien se présenter au siège de la société, rue Grenette, 16, au 2me, tous les mercredis et samedis soir de 8 heures 1/2 à 10 heures, ou chez M. An helme Dupuis, président, 25, rue

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat auront lieu le 14 novembre prochain. Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département où ils lent, charge de leur donner tous les renements dont ils pourraient avoir besoin.

La Brunisseuse-Léon. - Pommade végétale; rend promptement aux cheveux leur conteur primitive, ef leur donne toute la soupiesse et le brillant désirables.

Le pot 4 fr. - Dépôt général chez Mme Gérard, cours de Brosses, 1, au 1er. Se frouve maison Kock, rue de Lyon, 18, et chez les principaux parfumeurs à Lyon.

Le Vin de Bernard se place au premier rang des préparations toniques et ferruginenses. Les médecins français et étrangers le prescrivent avec le plus grand succès. Ordonné contre les pâles couleurs, sang faible, époques difficiles, digestions pénibles, épuisement, amaigrissement, névroses, etc. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

Faillites.

Demoiselle Cuzin, lingère, place du Pont, uméro 13. Juge-Commissaire, M. Faure. Syndic provisoire, M. Hostache. Date du jugement, 20 septembre 1872.

Semanaz et Cie, négociants, quai de la Guillotière, 34.

Juge-Commissaire, M. Favre. Syndic provisoire, M. Grizard-Delaroue. Date du jugement, 20 septembre 1872.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-ÉTIENNE

ALLIANCE REPUBLICATNE

PRÉSIDENCE DE M. GAMICHON

Audience du 19 septembre 1872 Dans cette audience se sont terminées les dépo-

sitions. Nous empruntons à celle de M. Bèque commissaire central à Saint-Etienne; le récit de la saisie des pièces et documents sur lesquels est basée l'accusation. « Lorsque je suis entré en fenctions, dit ce té-

moin, je sus que des réunions se tenaient rue de la Banque. Je chargeai mes agents de les surveiller. Ils me dirent que depuis longtemps ces réunions existaient et que d'ailleurs ils ne pouvaient entrer sans cartes. Je suis allé voir par moimeme si le fait était vrai, et je vis en effet deux membres de la Société, MM. Vaillant et Delage ui se tenaient devant la porte. Il est certain qu'on n'entrait pas sans carte. Je voulais cependant savoir à quoi m'en tenir sur ces réunions. Je fis compter les membres à la sortie. On en compta quelquefois jusqu'à 95. Nous remarquames plus tard que ces réunions devenaient moins nombreusés. Je pensai d'abord que ce fait était un indice de la prochaine dissolution de la Société. Mais j'appris bientôt que ces réunions se tenaient dans différents quartiers et que celle de la rue de la Banque n'était plus que le centre de direction des autres. Je m'assurai du fait et je fus à même de le constater. D'ailleurs les membres de la Société ne se génaient pas pour dire qu'ils se réunissalent. Je sus ainei que la Société s'était divisée par sections et qu'il existait un comité central formé des différents groupes des quartiers.

« A cette époque, je fus témoin d'un fait que je crois devoir signater au tribunal : un soir, je vis arriver un nommé Vacher, que je sais être de l'Internationale. Ce fait me parut grave. J'en fis part à M. le préfet. Il fut décidé alors que M. le ministre serait informé de la chose, et quelque temps après il fut arrêté qu'en projéderait à une saisie C'est moi qui fus chargé de l'opérer.

« Le 8 octobre, je me rendis dans le local de l'Alliance. J'y trouvai, au bureau, écrivant, M. Bertholon et à ses côtés MM. Duchamp et Hervier. Je montrai à M. Bertholon ma délégation, et lui en laissai même une copie. Je saisis les pa-piers qui étaient sur la table, y compris la lettre que M. Bertholon écrivait. Je fis ouvrir les tiroirs par un serrurier, les clefs ne se trouvant pas, et je trouvai les registres des délibérations et des cotieté nommé chapelain et sacristain de ladite primatiale, a sations, les listes des membres de l'Alliance, les et des débouchés de chaque pays, les caractères primatiale.

sations, tes listes des membres de l'Alliance, les et des débouchés de chaque pays, les caractères fatuts de la société de Saint-Etienne, ainsi que généraux des principales marchandises, l'art si ceux de la société de Dijon et des demandes d'appropriet de la société de la société de Dijon et des demandes d'appropriet de la société de Dijon et des demandes d'appropri dhésion. Je saisis le tout.

« Je fis aussi une perguisition chez M. Dorzat. J'y trouval des listes de l'Alliance par canton, et 400 exemplaires des statuts. Popérai également une descente chez MM. Paret et Crozet Emile. Chez le premier, je saisis des listes et un discours

écrit.
« M: Paret me fit observer que ce discours n'ava t jamais été prononcé, mais qu'il était destiné à l'être. Je consignai son observation sur mon procès-verbal. Voilà pour les faits matériels qui sont à ma connaissance. Je n'ai rien è dire sur le

reste L'interrogatoire des prévenus a encore eu lieu à la même audience. Le seul qui paraisse bien instructif est celui de M. Bertholon, ancien préfet de la Loire, celui qui occupait la présidence dans la scance dont il vient d'être question, le principal accusé. Voici cet interrogatoire:

Le président. -- Vous étes inculpé d'avoir fait partie d'une société secrète Qu'avez-vous à réoudre?

B. - Je fais partie de la société l'Alliance républicaine, mais cette société n'a jamais été une socié é secrète. Elle s'est fondée pendant que j'avais l'honneur d'administrer le département de la Loire. Un certain nombre de citoyens républicuitts 3 adressèrent à moi et me dirent qu'ils avaient l'intention de fonder une société pour s'opposer à iufluence des agitateurs. Il s'agissait de ramener des idées plus saines la population qui, après

tulle, est honnête, mais qui pouvait être égarée et compromettre la République. J'accueillis avec plaisir et les hommes et le pro-

jet qu'ils formaient.

Je n'avais pas à lécorder d'autorisation, puisque les lois qui entravaient les réunions avaient été virtuellement abrogées par le fait de la révolu-tion du 4 septembre. D'ailleurs, dans plusieurs villes, des sociétés analogues fonctionnaient déjà. La société des Défenseurs de la République comprenait dans son sein plusieurs measbres du gouvernement de la défense nationale. Je sus donc très heureux de pouvoir concourir à l'accomplissement

La société se fondat ju l'encourageai autant que je pus. Je m'en lis recevoir membre. La société n'était pas occulte. Je viens de vous dire quel était son but; elle n'en avait pas d'autre. Il se produisait bien quelquefois dans les réunions des propositions exagérées, mais elles étaient

Le président. - Vous avez dit que vous n'aviez pas donné d'autorisation. Mais il y a deux périodes, dans l'existence de votre société : la première période, celle où vous étiez préfet; la se-conde, celle où vous ne l'étiez plus. Avez-vous demandé une autorisation, dans cette seconde pé-

R.- Les sociétés étaient tolérées dans toute la France; nous n'avons pas cru besoin d'auto isation. Nous ne nous cachions pas. Nous affichions nos réunions sur les murs. Jamais nous n'avons reçu d'avertissement. Il me semble qu'on aurait dù alors nous avertir Ne recevant pas d'avertissement de l'autorité, nous nous sommes crus autorisés implicitement.

Le président.-Il pourrait en effet se faire qu'une société qui d'abord aurait é é publique fût, postérieurement, devenue une société secrète. Vous avez changé les status?

R.-Le motif qui avait provoqué ce changement est un motif d'ordre, comme il a déjà été dit : un grand nombre de membres se plaignaient que ce local était trop loin.

en groupes. Mais indépendamment de cette division, il y a la permanence de la société qui est une des circonstances de la clandestinité.

R. Il n'y a jamais cu de permanence que pour les élections. Le président. -- Outre le but électoral, la Société

'occupait de questions politiques? R. C'est vrai, beaucoup pensaient qu'il était utile d'agiter ces questions pour les bien faire comprendre. Il n'a jamais été pris de propositions qui se soient trad: ites en fait. Le président. - Il y a cependant des affiliations avec d'autres sociétés?

R. C'étaient plutôt des correspondances qu'une afuliation, ce mot ne me paraît pas propre. Il fallait bien correspondre pour les élections Le président. - M. le poocureur aurait-il quelques questions à a resser au prévenu?

M. le procareur n'a plus de questions à poser.
Le président invite le prévenu à se retirer.

Un autre prévenu a cru devoir, à la fin de son interrogatoire, remercier M. le président de l'impartialité avec laquelle il dirigeait les débats. M. président a répondu qu'il ne faisait que son de-

A 5 heures, les interrogatoires étaient terminés L'audience a été levée et renvoyée au lendemain 20, à 11 heures, pour entendre le réquisitoire et les plaidoiries.

ÉCOLE DE COMMENCE

sous le patronage

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON 34, rue de la Charité

CONSEIL D'ADMINISTRATION Président honoraire : M. le président de la chambre

, de commerce : Président : Philippe Testenoire, s, marchand

de soie. Vice-président : Emile Schulz, fabricant de soic-Secretaires: Edonard Aynand, banquier.

Louis Desergian, marchand de soie, membre de la société d'éducation. François JACQUIER, de la maison Evesque et Cie (banque et soie).

Charles Lyonner, &, négociant en denrées coloniales, ancien président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce. Charles Oshont, &, négociant en co-

tons et laines, anciën president du tribunal de commerce. Henri ROLLAND, directeur de l'agence de la Société générale à Lyon. Auguste Sévenne, fabricant de soie-ries, membre de la chambre de

commerce. Joannes Vindry, ancien teinturier, friembre de la chambre de comtheren.

COMMISSAIRES:

Joseph Bellon, 🍇, ancien fabricant de soieries. Emile Foucasse, ancien commissionnaire en soieries, membre de la chambre de commerce.

DIRECTEUR : Achille Pener, &, officier de l'instruction publique, docteur és-sciences, ancien directeur de l'école supérieure de commerce de Mulhouse.

PROSPECTUS

L'empressement avec lequel le public a souscrit un capital considerable pour la fondation dans notre ville d'une Ecole de commence, est la preuve que cette création répond à un besoin réel et auourd'nui généralement reconnu. Quel négociant, en effet, n'a pas eu maintes fois l'occasion de déplorer, ou pour lui, ou pour ses fils, ou pour ses employés, l'absence d'une institution où les jeunes gens pussent, avant d'entrer dans la pratique des attaires, apprendfe d'une manière sérieuse, les langues Vivantes, la comptabilité, le droit commercial, la géographie au point de vue des produits cise; en un mot l'ensemble des connuissances in-dispensables à tout commerçant se livrant à des opérations d'une certaine étendue? Si notre nation, qui occupe un rang éminent dans l'industrie, se trouve, pour ses relations lointaines, dans un état inférieur à celui au uel elle à le droit de prétendre, ne doit-on pas surtout l'attribuer au défaut d'Ecoles spéciales ?...

En 1866, Mulhouse a eu l'honneur de créer un établissement modèle en ce genre : il était en pleine prospérité au moment de la funeste guerre de 1870. Mais hélas i aujourd'hui Mulhouse n'ap-partient plus à la France. Son Ecole s'est vue dans la cruelle nécessité de se dissoudre; l'éminent directeur qui était à sa tête, une partie de ses meilleurs professeurs et une division entière d'élèves vont se rendre à Lyon pour coopérer à fonder la nouvelle institution, où ils apporteront, les maîtres leur expérience, leurs méthodes, leur réputation ; les élèves leurs excellentes traditions

de discipline et de travail. Rien ne pouvait mieux garantir l'avenir et le succès de l'École de commence de Lyon. L'ouverture, des sours aura lien le 14 éctobre 1872. L'âge minimum pour s'y présenter est fixé

à 15 ans révolus. Avant d'être admis, les jeunes gens ont à subir un examen dont le pregramme est donné plus ha

Cet examen sera fait dans une des salles de l'Ecole, du 7 au 12 octobre. La durée de l'enseignement est de deux ans

mais un cours préparatoire est annexé à l'Ecole pour les élèves dent l'instruction ne serait ges assez avanced pour éntrer dans la división de 1 anz

Les frais d'études sont de 500 francs dans l'E-cole préparatoire, de 600 francs pour les cours de 1re et 2e année, payables d'avance et par tiers, les 15 octobre, 15 fanvier et 15 avril. L'Ecole ne reçoit que des élèves externes; èlle

ourra recommander aux parents qui lui en feront la demande des établissements et des familles honorables où les jeunes gens seraient l'obje de soins éclairés et d'une surveillance paternelle. Tous les jours, ceux féries exceptes, les élèves ont retenus à l'Ecole de huit heures du matin à

six heures du soir : l'intervalle de midi à deux heures est réservé pour le déjouner et les récréations. Les élèves devront prendre ce repas dans l'école même qui sera pourvue d'un busset tarisé et surveillé par la direction.

Indépendamment des exemens hebdomadaires et triméstricls propres à stimuler leurs progrès, les étudiants sont soumis, à la fin de chaque année scolaire, à un examen général sur les matières enseignées dans leur division respective. Cet examen est subi devant une commission formée de membres du conseil d'administration, du directeur et des professeurs de l'Ecole. Augun élève du cours préparatoire ne sera admis à passer dans la division de première année, ni aucun élève de celle-ci ne pourra monter dans la division supérieure, s'il u'a répondu d'une manière satisfai-

sante aux questions qui lui auront été posées.

Des diplômes sont conférés aux élèves de 2° année qui s'en montrent dignes par les connaissances dont ils font preuve : il n'est jamais accordé de certificats d'études en debors du diplôme. Tous les examens et diplômes sont gratuits.

L'Ecole recommande et patronne les élèves qui ont obtenu le diplôme; elle assure en outre chaque année, à titre de récompense. un voyage gratuit à l'étranger, à celui de ses élèves diplomés qui se sera le plus distingué par son savoir et par sa conduite. Le conseil d'administration sollicitera

Le président. - Ceci est pour le sectionnement | de la chambre de commerce et du public des ourses et des demi-bourses pour les jeunes gens intelligents et laborieux appartenant à des familles peu fortunées ; il a la confiance que son appel sera

entendu : déjà plusieurs bourses sont mises à sa Les demandes de renseignements doivent être adressées franco au directeur de l'Ecole.

PROGRAMME DES COURS.

Ecole préparatoire. - Arithmétique complète et algèbre élémentaire. - Calligraphie. - Géographie et notions succinctes sur l'histoire moderne. – Français et difficultés grammaticales. — Anglais (obligatoire). Allemand. — Italien. — Espagnol (l'une des trois langues). — Dessin. — Eléments de chimie, de physique et d'histoire naturelle pour servir d'introduction à l'étude des mar-

Ecole supérieure, 1re année. - Langues vivantes. Géographie et histoire commerciales. — Etude des marchandises. — Dessin. — Code de commerce. - Devoirs du négociant. - Bureau com-

Ecole supériaure, 2º année. - Langues vivantes. - Géographie commerciale. - Bureau commer-cial. - Etudes des marchandises. - Economie commerciale, industrielle et politique. — Code de commerce et législation douanière. — Dessin. — Devoirs du négociant. - Conférences pour s'exercer à parler en public.

EXAMENS D'ADMISSION.

Ecole préparatoire. - Epreuves écrites : Composition française, orthographe et style correct. (Il pourra être usé d'indulgence à l'égard des candidats non français, à la condition qu'ils soient en état de comprendre facilement les leçons de l'E-cole.) Trois problèmes portant sur les quatre règles, les fractions décimales et la règle de trois.

Une page d'écriture bien lisible. Epreuves orales : Interrogations sur la syntaxe de la grammaire française. - Sur les fractions ordinaires et sur le système métrique. - Sur la géographie des cinq parties du monde.

Pour entrer dans la division de première année, les élèves devront répondre d'une manière satisfaisante sur les matières enseignées dans le cours Pour entrer dans la division de deuxième an-

née, les élèves devront posséder toutes les matières efiseignées dans les cours de première année. Secrétariat de l'Ecole, rue de la Charité, 34.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres. Ve dus maintenant en état torréfie elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

- Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne di-gestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastraigies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites. nausées, renvols, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, ctualitiements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, niclandie, diabète, faiblesse, phthisie, tous desordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, oppressione de la poitrine de l muqueduse, cerveau et sans, 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Misso la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat No 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1864 Monsieur, - La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon applétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmen-

David Ruff, propriétaire.

Six fois plus neurrissante que la viande, sans échauster, elle économiss 30 fois son prix en mé-lecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.: 6 kil., 32 fr.: 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous Revalesciers charolates rend appetit, digestion, som-meil, énergie et chairs léfines aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. - En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 de 576 tasses, 61 fr., ou environ 10 c. la tasse. -Envei contre bon de posto.

Bépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie cen-srale. Perisseud, épicier, 57, rue Bourbon. Var-varande épicier, rue de Lyon. Napoty frères, place de Lyon. Verpilleux-Millou, rue de Lyon, Cherbianc. Chaffipin jours et Gaget, cours Mo-rand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun. Cambet, Turrel, épicier, 16, rue Neuve; Girin, Veran, Chaumarat, Fayolle frères, Armandy. Ballandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens J. Girard, épicier-herboriste, rue Chaumais, 14 Burbaud, énicier, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciéfis et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DÉPÉCHES DU SOIR

20 Septembre. — \$ 184fes & selv.

Paris, 21 septembre.

Une note a paru dans le Journal officiel; rappelant que le gouvernement a cru devoir s'abstenir de toute îngerence relativement à la souscription nationale des femines de France; elle dit que le comité central a exprimé le désir de se libérer, entre les mains de les circonstances ne permettralent pas d'exécuter cette œuvre patriotique. Le ministre des finances a cru de-

voir accueillir cette demande; conséquemment, M. Dalloz, président du comité, a fait au trésor un premier versement de 6.850,000 francs. Une dépêche de Strasbourg, publiée

par le Gaulois, affirme qu'en suite d'une ordonnance de non-lieu M. About sera remis en liberté aujourd'hui sa-

M. Charles Vrignault, rédacteur en chef du Bien public, est mort hier. Berlin, 24 septembre.

La démission de M. de Thile a été acceptée par l'empereur d'Allemagne, son successeur, M. de Balan, avec le titre de ministre d'Etat, prendra la direction des affaires étrangères après son retour de Bruxelles où il lui reste à régler des questions urgentes.

DÉPÊCHES DU MATIN

22 Septembre. - 7 houres du matin

Dépêches particulières

Do JOURNAL DE LYON

Genève, 21 septembre. Le conseil d'Etat de Genève, dans sa éance d'hier vendredi, a adopté les deux arrêtés suivants :

PREMIER ARRÊTÉ. 1° M. Gaspard Mermillod cesse d'être reconnu comme curé de la paroisse catholique de Genève. En conséquence, à partir de ce jour, le traitement affecté à la cure de Genève est et demeure supprimé jusqu'au rétablissement, dans la paroisse, d'un état de choses régu-

2º L'autorité ecclésiastique diocésaine sera informée de cette décision et invitée à concourir, en ce qui la concerne et dans la limite de sa compétence, à ce que les fonctions de curé de Genève ne restent pas vacantes.

DEUXIÈME ARRÊTÉ. 1º Il est interdit à M. Mermillod de faire soit directement, soit par procuration, aucun acte du ressort de l'ordinaire.

Il lui est interdit également de faire aucun acte en qualité de vicaire général, de fondé de pouvoirs de Mgr l'évêque du diocèse ou comme chargé, à un titre quelconque, de l'adminis-tration des paroisses catholiques du

2º Le présent arrêté sera communiqué à MM. les curés du canton, pour qu'ils aient à s'y conformer;

3º Il sera en outre transmis au conseil

Madrid, 21 septembre.

Une grande partie des chanoines de la cathédrale de Jaen (Andalousie) se sont refusés et continuent de se refuser à préter le serment à la Constitution exigé par la loi. Ceux qui ont prêté ledit serment se sont vu retirer, par l'évêque, les permissions de prêcher et de confesser.

Londres, 21 septembre.

La grève des boulangers de Londres est finie, mais de nouvelles difficultés ont surgi entre les patrons et les ouvriers dans l'industrie du bâtiment.

La dépêche publiée par le Times, annonçant que la question du Sleswig a été soulevée dans l'entrevue de Berlin, est dénuée de tout fondement.

BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE DÉPÈCHE GOUVEBNEMENTALE

COURS OR CLOTUBE HAUSER BAISSE COMPTANT B'HIEA D'AUJOUR. 54 ... 77 50 . 25 3 0/0 ... 4 1/2 º/e 77 25

84 40 87 35 84 35 87 50 5 0/6 1872. THIME (DÉPECHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 21 Septembre 1872.

. 05

. . .

PRÉC. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	COURS		
-	Control of the Control of the state of the state of the Control of				
55 27	3 0/0 Français	54 25	54 07		
84 60	5 0/9 Eifffrunt (4874).	84 47	84 35		
87 50	5 0/0 - (1872).	87 40	87 30		
68 25	5 0/0 Italien	68 20	68 10		
4180	Banque de France	4185	4185		
900	Foncier estampillé	900	897		
452	Grédit Mobilier	462	460		
705	Crédit Lyonnais	705	695		
594	Société Générale	592	590		
514	Mobilier Espagnol	510	507		
970	Nord				
840	Orléans	840	840		
847 .	Paris à Lyon et Médit				
771	Autrichiens estamp	771	768		
761	Autrichiens nouveaux	760	760		
493	Lombards	495	493		
$457 \dots$	Suez	440	442		
398 44	Délégations	380			
925/16	Consulidés à Londres.	(923/16)	923/16		
-	THE THE POLICE THE PARTY OF THE		COMMON CONTROL OF THE PARTY OF		

Sous ce titre : Nouvelle loi sur le rechute-MENT DE L'ARMÉE, DOITE CODFICE Ferd. Técheney, journaliste, rue de la Croix-Blanche, 6, a Bordeaux, vient de faire paraître un volume qui sera bientôt dans toutes les mains, car il n'est personne que cette publication n'interesse directement.

L'auteur a voulu faire une œuvre consciencieuse et aussi complète que possible. Il ne s'est donc pas borné à publier le texte de la l'Etat, des sommes reçues, attendu que loi; il a noté jour par jour les éclaircissements et les commentaires par lesquels le législateur s'est chargé de souligner sa pensée, en quelque sorte, au cours de cette importante discussion, et c'est ce travail d'interprétation, éminemment utile pour l'intelligence de la lol. que l'auteur met aujourd'hui sous les veux du public.

Le volume qui nous occupe comprend donc six parties ou chapitres distincts, en dehors de la table analytique:

1º Le rapport in extenso présenté au nom de la com-mission par M. le marquis de Chasseloup-Lauba; 2º Le compte rendu analytique de chacune des séances de l'Assemblée nationale;

3º Le discours complet de M. le général Trochu sur l'ensemble du rapport de la commission ; 4º Le discours complet de M. Thiers sur la durée du service : 5º La loi annotée: 6º La nomenclature de toutes les infirmités on

maladies qui rendent ou peuvent rendre impropre au service militaire 7º Une table analytique. Ce volume, qui ne contient pas moins de 250 pages, petit texte, est mis en vente an

prix modique de deux francs et deux francs vingt-cinq, franco par la poste. Chez M. F. Técheney, 6, rue de la Croix-Blanche, à Bordeaux.

De nombreuses demandes ont déjà été adressées à l'auteur.

CRADITIONS PUBLISHES --

53 7 15 11 3 1 9 8 BALLOTS PRESE » | » | » | » | 2 | » | s | 2 Organsins 4 Trames ... 4 Greges.... 1 m m m m m 9 m m Dernier numéro placé des soles et bobines depuis le 1^{er} du mois...... 2083 Dernier numéro des laines..... Dernier numéro des ballots pesés....

SAINT-Brokens, 20 septembre 1979.

Lwow, is 21 Septembre 1.7%

Saint-Effenne, 20 septi							en	nore terr.						
e - -	NOMBEE	SORTES	FBANGE	PIÉMONT	TALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	73.24.X	Total A	48	DIVERSES		j.c
e r	15 9 3 "	Organsin Trames Grèges Diverses Bebines.	1))))))))))))	1 » » »	4 1 3 8 3 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	1 7 2 »)) % % %	() () () () () ()	B B B	17 2 7 9)) 3 3) 8)	178 »	69 99 **
1	27					5)T&					,	2	1793	13
-	7 2 2 2	Organsin Trames Grèges Diverses	» ;	n	72	10	»	n	ท	ъ	m!))	242 50 95	,
	11	21 Děcr 37 Ouvr	1 eus	»	3 88	1	3	»	3	2	sl Ovi	» Vge	388	

Ausknas, 20 septembre. 6 Organsins Total 2296 » Opérations de décreusage ..., n y Dernier auméro placé 302 x Total du 1er au 20...... 25670 x Avionos, 20 septembre. Organsins.... Total..... 516 36 BALLOTS PERIS » Organsins.....» Trames 2 Gréges 131 79 Total

SPECTACLES DU 22 SEPTEMBLE

THÉATRE DES NOUVEAUTES La Timbale d'Argent, opéra-bouffe en 3 actes: On commencera à 8 heures */».

THÉATRE DU GYMNASE Le Marquis de Lauzun, comédie-vaudeville en

La Lisette de Béranger, jouée et chantée pa Mile Déjazet. Le Gendre de M. Poirier, comédie en 4 acres, On commencera à 7 heures 1/2.

BULLETIN METERASLOGICUE da 21 septembre

PAR BOULADN, ING. OFFICIAL

THERMOMETRE (PRESSION) STAT minima | maxima | baromèt. | dn clot | 8 7 kt. da za A MIDI * 80 1 + 150 0,74 nuageux N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 0.00 Sa température.....Quantité d'eau tombée à Lyen du 1er au 15

POUR LES SOINS DE LA CHEVELLUS

septembre 0,000

et en arrêter la chute, nous reparticulièrement le lavage de tete as associa capillaire de la Malmon Etaciano. Paro Grenette, 34, la seule organisée avec ces appareils. Quatre salons de coiffore.

ENSEIGNEMENT

M. J. HUGENTOBLER, ex-directions l'Institution des Sourds-Mucts de General établi à Lvon et receit chez lui genius fants sourds-muets de bounes (amilies). La méthode d'enseignement est celle de

l'Articulation

Cette méthode, dont les excellents résultats sont généralement reconnus, consiste à causigner au Sourd-Muet à lire sur les levres de son interlocuteur les paroles qu'il pronome et à articuler lui-même les mots par l'imitation Il est ainsi, dans une grande mesure, remin capable de participer à la conversation et à tout ce que comporte l'usage de la parole Le langage des signes m'est mas epsaiges Les élèves trouvent dans la fami professeur tout le confort et tou soins désirables. Meilleures

dresser à Lyon, 10, rue Duhamei. J. HUGENTOBLER, professeur d'articulation

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. - LYON.

PRESCRIT

PENDANT LES GRANDES CHALEURS

PRESCRIT

GRANDES CHALEURS



Etudes de Me RAMBAUD, no- l'une sert de grenier. taire à Fontaines-sur-Saone, et de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

VENTE

Jean-Baptiste, au couchant par par la voie de la licitation judiciaire, avec concours de tous étrangers, en trois lots séparés, en l'étude et par le ministère de Me Rambaud, notaire à Fontaines-sur-Saôné, 1º d'une

JOLE MAISON

d'habitation située à Fontaines sur-Saone, rue des Pères; 2º D'un hamgar situé en la même commune et en la même

3º D'un petit jardim situé en la commune de Fontaines-Saint-Martin, lieu de Combes, de la contenance de huit ares environ. dépendant de la succession de M. Beneit-Jean-Baptiste Dupont, qui était menuisier à Fontainessur-Saone

Adjudication au dimanche vingt octobre mil huit cent soixantedouze, à midi.

Faits et procédure. Cette vente est poursuivie à la requête de M. Pierre Dupont, ouvrier menu sier, demeurant à Fontaines-sur-Saône, agissant en qualité d'héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, du sie r Benoît-Jean-Baptiste Du-

Lequel fait élection de domiet constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Jean-Marie-Terras, avoué près le tri-bunal civil de Lyon, où il demeure, rue de la Bourse, 39; En présence de :

M. Antoine Cuzin, menuisier, demeurant à Neuville, en sa qualité de tuteur ad hoc de la mineure Marie Dupout:

Lequei a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Alexis Suc, licencié en dreit, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Domini-

que, 5;
Et encore de:
M. Claude Philippe Dupont,
rentier, demeurant à Couzon-auMont-d'Or, en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Marie Dupont;

Lequel n'a pas constitué avoué; En exécution:
4. D'un jugement contradic-

toire rendu par le tribunal civil de Lyon, en date du dix-huit mai mil huit cent soixante-couze, enregistré, expedié, notifié et si-

2. D'un procès-verbal de renvoi, du vingt-un juillet mil huit cent soixante-douze, enregistré. Désignation des immeubles à vendre.

Les immeubles mis en vente consistent: Premier lot.

En une maison, située à Fontaines-sur-Saône, rue des Pères, comprenant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, avec hectares, bois un hectare treute; mansardes au-dessus.

son consiste en deux pièces dont cents assurés. d'atalier; le premier étage se indiqué. compose de trois pièces servant de chambre et le deuxième étage également de trois pièces, dont

La maison est confinée au nordouest, par la rue des Pères, au levant par bâtiments de madame veuve Hafond, au midi par immeuble de monsieur Benoît-

A VENDRE

sise à Saint-Maurice-lès-Château-

neuf, canton de Chauffailles (Saô-

Auclair, maire de St-Maurice.

Et à Lyon, audit Me Thiaffait.

huissier à Lyon, rue Constan-

Mardi vingt-quatre septembre courant, à dix heures du matin,

vente d'objets saisis, tels que

tables, chaises, glaces, placards

7, place des Terreaux, 7

A VENDRE

MAISON dans le quartier Saint-

UN ALSACIEN d'âge mûr demande

une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L.,

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité

A. Jourdain

A MULHOUSE

de chaque feuille.
VENTE ET ACHAT de fonds

de commerce. (A. J. 694.) 3806

Le plus agréable des Purgatifs

Guérissant Migraines, Colli-

ues, Maux de Tête, purifiant l

ang et facilitant la digestion.

SE TROUVE

DANS TOUTES LES PHARMACIES

BERAU

INSERTIONS au prix du tarif

au bureau du journal.

Belle maison de maître

ne-et-Loire).

notaire.

secrétaire, etc.

95,000 fr.

les bâtiments des religieuses de Saint-Charles. Deuxième lot. En un grand batimentayant deux

étages, servant de hangar, entre pot et caves, situé à Fontainesavec vastes dépendances, vue splendide, 25 hectares, dont les sur-Saone, rue des Pères. deux tiers en prairies de première Il est construit en pierres e qualité, à deux kilomètres du oisé, couvert en tuiles et percé chemin de fer de Givors à Parayl'une porte-cochère et d'une fee-Monial. S'adresser pour la vente à M.

Il est confiné au nord-ouest par la rue des Pères, au midi par propriété an sieur Benoît Pierre, au levant et au couchant par malame veuve Hafond Troisième lot.

Etude de M. SARRA-GALLET, En un petit jardin, situé en la commune de Fontaines-Saint-Martin, lieu de Combes, confiné au levant par propriété au sieur Girard et au couchant par proriété au sieur Perrot, de la consur la place des Victoires, à Lyon, tenance de huit ares.

Enchères. En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur en trois lots séparés, en l'étude et par-devant Me Rambaud, notaire Fontaines-sur-Saône, le manche vingt octobre mil huit cent soixante-douze, à l'heure de midi, au par-dessus des mises à

Pour le premier lot de six mille cinq cents 6,500 fr francs, ci..... Pour le deuxième

prix suivantes, savoir:

lot de quinze cents fr., 1,500 Pour le troioième 100

lot, de cent francs, ci. Outre les clauses et conditions du canier des charges. Terras, avoué. S'adresser, pour tous rensei-gnements, à Mes Terras et Suc

avoués, et, pour voir le cahier des charges, à Me Rambaud, notaire à Fontaines-sur-Saone, en l'é-tude duquel il est déposé.

Etude de Me PLASSE, notaire à Saint-Bonnet-le-Troncy, canton de Lamure, arrondissement de Villefranche (Rhône)

VENTE AMIABLE d'une magnifique PROPRIETE

située à Meaux, lieu de Boutoage canton d'Amplépuis (Rhône). Cette propriété qui se vendra en l'étude de Me Plasse, le dimanche treize octobre, à midi comprend maison bourgeoise. chapelle, remise et écurie, bâtiments de fermier, clos, terres, d'une contenance de treize hec tares cinquante ares, prés neul elle est traversée par un chemin Cette maison, construite en de grande communication, à pierre et pisé et couverte en tuiles crouses, est percée sur la rue puis, desservie par la voiture de des Pères de deux portes et sept cette gare à Saint-Vincent-defenêtres et d'une petite fenêtre Rheins, vraie campagne offrant sur le derrière. les agréments de la chasse et de Le rez-de-chaussée de la mai- la pèche; revenus à cinq pour les agréments de la chasse et de

l'une sert de cuisine et l'autre | On peut traiter avant le jour S'adresser audit Me Plasse, notaire, chargé des pouvoirs.

Etude de Mº Louis COSTE, notaire à Lyon, rue Neuve, 7. Etude de Me Angel-Jules-Francois-Xavier Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15. Vente aux enchères publiques

en trois lots séparés, en l'étude et par le ministère de Me Louis Coste, UNE PROPRIÉTÉ DE

situées à Lyon, la première, place Bellecour. 5 : la seconde, rue Désirée, 21, et la troisième, rue Saint-Marcel, 38.

Adjudication fixée au jeudi 10 octobre 1872. à midi DÉSIGNATION

PREMIER LOT Le premier sera composé de la maison, 5 située place Belle-cour, 5, maison ayant caves voutées, rez-de-chaussée, quatre étages, cour, écurie et remise le tout occupant une superficie approximative de 840 mètres carrés de terrain.

> Revenu net..... Mise à prix..... 340,000

SECOND LOT Ce lot comprendra la maison située rue Désirée, 21, formant l'angle de la rue du Griffon.

Maison composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, entre-sol cinq étages et mansardes, éclairée par huit ouvertures à sa façade sur la rue Désirée et par sept autres sur la rue du Griffon. Superficie 320 mètres carrés environ.

Revenu net..... 16.400 Mise à prix.....

TROISIÈME LOT Le troisième sera formé de la maison, située rue Saint-Marcel, 38, à l'angle de la rue des Auges, comprenant deux corps de bâtiments composés de caves, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers éclaiés sur la rue Saint-Marcel, par dix ouvertures et sur la rue des Auges, par quatre ouvertures au rez-de-chaussée et trois autres aux quatre étages

Superficie approximative: 500 mètres carrés.

Revenu net..... 15.600 Mise a prix..... 225,000

L'adjudication sera prononcée même sur une seule enchère.

Jean, prenant sa vue sur une place. Revenu 5,700 fr., prix 05 000 fr. 4112 S'adresser pour les renseignements à Lyon à Me Louis Coste, no taire dépositaire du cahier des charges, et à Me Francisque Jullien notaire, rue de Lyon, 4.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ACHATOEDENREES

Le cinq octobre 1872, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, il sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de

10.000 quintaux métriques de Foin. Paille, 8.500 7,500 Avoine et

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon. L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication ont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Sainte-Hélène, nº 33), où le public sera admis à en prendre con-

-MACHINE A COUDRE Silencieuse et Indécousable

à l'Exposition universelle de Lyon

(Galerie nº 2)

Léon Frémiot, quincailler Rue de Lyon, 48 et 50, à Lyon



LA MAISON

JEAN-VINCENT BULLY

Croit nécessaire d'informer le public qu'il existe, venant de Genève, une contrefaçon extérieurement identique à son VINAIGRE DE

Cette imitation frauduleuse est vendue en France, comme de provenance véritable, par des Placiers et des Colporteurs qui l'offrent, à prix réduit, aux détaillants souvent trop crédules.

Malgré de nombreuses saisies, faites en diverses localités, on n'a pas dû assurément atteindre tous les coupables; aussi les Consommateurs devront-ils se tenir sur leurs gardes ainsi que les marchands eux-mêmes pour ne pas être victime de cette inqualifiable tromperie, déférée déjà aux tribunaux.

Pour toute sûreté, les débitants sont invités à s'adresser directement à la Maison

JEAN-VINCENT BULLY 67, rue Montorgueil, à Paris.

PARIS

ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS

M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, rand confortable. Service très-prompt.

RESTAURANT SALONS DE LECTURE, FUMOIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES Excellente Table d'hôte. Prix très-modérés.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE Chemin de Caluire, 50, Lyon, près la gare de Cuire.

Cours spéciaux pour les jeunes enfants. Classes latines jusqu'à la 4°. Etude complète de l'anglais et de l'allemand. — Pour les rensei-gnements, s'adresser à MM. BERNAY, directeurs. 410

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or. à Lyon.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal

TOUTES LES DÉTAIL

EAUX MINÉRALES

Françaises et étrangères PLACE DES CÉLESTINS, 5 — LYON Aug. SANTÉNA, pharmacien, successeur de H. ANDRÉ.

Eau purgative hongroise de Hunyady-Janes Vente à prix réduit. — On porte à domicile. 3601

LIQUEUR DE GOUDRON Concentrée et Titrée

De BARNOUD Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation son action s'exerce surtout dans les bronchites, les caarrhes, les affections du larynx, et dans toutes les mmammations de la vessie et des muqueuses.

Comme dépuratif, on l'utilise avec succès dans les différentes maladies de la peau : dartres, démangeaisons, herpès,

Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à l'entrepôt énéral, 3, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie BLANC. 19

Dr Prix

Mariages Riches

DOTS DE 100,000 A PLUSIEURS MILLIONS M^{me} de Saint-Just, 32, rue Maubeuge, Paris

REMPLACEMENTS MILITAIRES

MAISONS RÉUNIES

Pelletot et Grange Pour souscrire, s'adresser au bureau : PLACE BELLECOUR, 47 Paiement après libération.

33 Ans de Succès

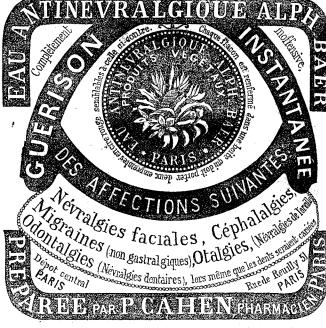
Avec quelques gouttes de ce cordial puissant, dans un verre d'eau sucrée bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu couteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqiès est surtout indispensable

PENDANT LES CHALEURS

où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abut les fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques. Aucune eau de toilette ne rafraîchit l'épiderme et ne calme la transpiration comme l'Alcool de Menthe de Ricqlès.

En flacon, 4 fr. et demi-flacon 2 fr., portant le cachet et le ignature de M. de Ricqles, cours d'Herbouville, 9, Lyon. Dépôts dans toutes les principales pharmacies et maisons d'épicerie ine. Se mésier des imitations et exiger sur chaque slacon la signature de H. de Ricqlès.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON Groupe 5, classe 52, no 2799. (5e galerie)



Dépôts dans les principales pharmacies de France A LYON: Pharmacies { LIVERNAY, rue Saint-Dominique, 13 FAIVRE, place des Terreaux, 9. RHONE : Dépôts à VILLEFRANCHE et TARARE.

: voir le GUIDE JOANNE de Lyon. pages 16 et 17 des annonces.

produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Province. Etranger. GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS

Dr Prix

OBLIGATIONS

Suez 5 010

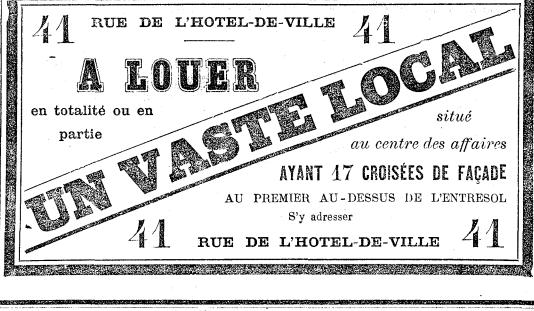
C. F. Suisse

	CONTROL OF THE PROPERTY OF THE	ET DES			The state of the s				
DU SUD-EST									
La cor ions e er oct aison	npagnie a l'honr que le paiement obre prochain, se de :	neur de prév du coupon era fait dans	venir MM. les po semestriel nº 6, é les bureaux du C	rteurs chéan rédit l	d'obli- t le pre- yonnais				

COMPAGNIE

3 fr. 23 pour les titres nominatifs. et de 3 fr. @ pour les titres au porteur.

Impôt déduit.



BOURSE DE LYON — Samedi 21 Septembre (de 11 h. a midi 1/2).

ACTIONS

STREET,	HEN 165 ET ACTIONS	Précéd. ciôture	Dernier cours			céd. Dernier RENTES ture cours ET ACTIONS		Au comptan ^t
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	AGE COMPTANT DE A TERMS AGE JANVIER 34 AND J. JANVIER CPA AND J. JANVIER SA AND J. J. JANVIER S	54 25 54 30 84 35 84 35 84 55 87 50 77 25 4125 630 505 500	54 27 84 35 84 40 87 50 77 25 4130 630 507 50 897 50 900 591 25 705 50 705 591 25 705 50 705 592 75 532 50 845 847 50 588 75 962 50 970 840 840 507 50 840 507 50 840 507 50 845 845 845 845 845 845	Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier. Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id. Ville de Paris 1855-60 r. 500, 325 f. j. août. V. de Paris 1869 r. 400 j. janv V. de Paris 1869 r. 400 j. janv V. de Paris 1871 3 for. 400 j. janv Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nev. Ville de Lille 1860 — avril. id. id. 1868 — janv. Ville de Roubaix	cloture 427 50 240 389 443 75 259 259 250	207 50 381 25 444 277 50 251 50 825	P	54 25 54 40 84 40 87 50
The state of the s	Espanie 8 0 % extérieur. cpt quillet 31 Frete-Cata 5 0/0 cpt donissance novembre 31		30 ./.	Lyon 1866 oct Ouest, g. p. l'Etat janvier. Midi, g. p. l'Etat id. Est, g. p. l'Etat juin.			PRIMES FOUR	
	Crédit foncer d'Autriche cpt 509 fr. jouiss. janv 31 Crédit mob. espagnol cpt 500 fr. jouiss. janv 34 Autrichiens cpt 500 fr. jouiss. janv 31 Autrichiens nouveaux cpt 500 f. 200 f. p. j. janvier. 31 Sud-Autrichien-Lombard cpt 500 fr. jouiss. nov 34 Nord de l'Espagne cpt 500 fr.— J. janv. 4865 31	512 50 760 771 25 747 50 488 75 492 50 118	68 25 53 50 942 50 942 50 507 50 517 50 770 778 75 760 493 75 122 50	Dauphine, g. p. "Etat in. Charentes. id. Vendée. id. Romains. juillet. Saragosse. id. Pampelune. octob. Nord de l'Espagne. oct. rev. var. oct. 71 Portugais. janvier Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. Transatiant., int. 25 fr. 500 fr. Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.	279 50 274 262 50 192 215 125 125 138 438 75 438 75 438 250 486 25	260 192 215 216 195 437 50 383 430	3 0/0	d 5

DE PARIS - Vendredi 20 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.)

64 25 55 30 54 25 Gaz d 10 d 50 64 40 d 25 d 1 84 45 84 50 84 45 84 5 34 40 **d** 50 d 25 d 1 87 30 87 40 87 25 87 4 d 25 37 50 87 6 **d** 50 513 12 15. ... d 10 68 40 68 3 d 10 d 25 d 1 **d** 10 463 . . . d 10 702 . 700 702 700 d 5 d 5 d 10 850 ... id 10 771 777 d 5 d 10d 5 d 10 ••• ... **d** 10 • • • • 511 . d 10 d 5 **d 1**0 • • • • LIQUIDATION PROCHAINE | Reports d 25 d 1 d 50 85 40 88 20 d 5 d 10 d 20 • • • •

A TERME

Pr Cours | Plus haut | Plus bas | Dr cour

Ville de Lyon 1854-56 ... 961 25 Lyon.... Ville de Lyon 1859..... 450 ... Guillotière.... Trois villes du Midi Ville de Lyon 1865-67..... Ville de Lyon 1870... Ville de Lyon 1871... Ville de Lyon 1872. n. lib. 430 ... Venise..... Vérone Florence..... Ville de Lyon 1872. Lib.. Dijon Département du Rhône... Ville de Paris 1865..... Bayonne.... 279 ... Ville de Paris 1869..... Aix Ville de Paris 1871.lib.... Montauban Clermont De la Loire..... Rhône-et-Loire 4 0/0.... Rhône-et-Loire 3 0/0... Paris à Orléans 3 0/0... Usines à Gaz réunies..... Angers Fonderies 281 ... Paris-Lyon-Méd. j. janvier. Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges..... Paris-Lyon 5 0/0 284 .. De l'Horme De Pont-Evêque Méditerranée 3 0/0 715 Du Creusot Midi.... 276 25 H. F., For. et Aciéries de la Dauphiné.... Dombes, Sud-Est..... mar. et des ch. de fer. anc 474 ... Id. nouv.... - Bons 160 p..... De Fourchambault..... — lib..... Victor-Emmanuel, 62.... H. F. de Franche-Comté.. • • • • • Forg. de C. et Commentry. Bons Lomb., r. 1872. sept... 530 - r. 1874..... - r. 1875-76.... 500 ... Aciéries et F. de Firminy... r. 1877..... Mines 263 .. Lombards 3 0/0..... De la Loire De Montrambert..... 240 349 191 50 Saragosse...
Nord de l'Esp. priorité ...
revenu varia
Portugaises De Saint-Etienne..... 214 50 De Rive-de-Gier..... Roche-la-M. et Firminy... 195 ... Banques De France Rue de Lyon 1856..... Comptoir Lyonnais..... Rue de Lyon 1862 Terre-Noire 5 0/0..... De Crédit Lyonnais..... Comptoir d'esc. Collet et Co. Terre-Noire 6 0/0 Soc. L'vonnaise de dépôts et Firminy....Fonderies de l'Horme 5 0/0. comptes courants, 125 fr. p. Crédit foncier Suisse... Fonderies de l'Horme 3 0/0. Crédit foncier d'Autriche. Bateaux Comp. générale de navigat. Fonderies du Creusot Comp. des Grappins Aciéries de la Marine..... Comp. de navigation mixte. Herné-Bockum..... 580 Comp. de Bateaux-Omnib. 275 ... 438 75 Comp. générale des Eaux ... Diverses Comp. gén. des Eaux 5 0/0: Omnium... Gaz de Lyon 60/0..... • • • • • • Rue de Lyon Gaz de Lyon 5 0/0..... 180 ... Gaz réunies Domaniaie (Autriche)..... Omnibus de Lyon, 90 p. . . Dombes et Sud-Est, 250 p. 80 Emprunt Ottoman 1863.... 1865.... Comp. des Abattoirs 328 50 1869..... Verrerie de la Loire et du Hongrois..... Rhône..... Honduras

SERVICE D'ETE Départs des Chemins de fer

GARE DE PERRACHE

Ligne de Lyon à Paris Matin. Express, 6 h. 55 m. Omnibus, 5 h. 10 m.; 8 h. 15 m.

8 h. 40 m.; 11 h.; 11 h. 30 m. Direct, 9 h. 35 m. Som. Omnibus, 1 h. 25 m.; 1 h. 55 m.

Omnibus, 4 h. 30 m.; 5 h. 30 m. Omnib., 6 h. 30 m.; 8 h. 25 m. Express, 7 h. 15 m.; 7 h. 35. Direct, 8 h.; 11 h. 50 m.

Ligne de Lyon à Marseille Matin. Express, 7 h. 30. Direct, 7 h. 50 m.

Omnibus, 5 h. 45; 10 h. 30.

Soir. Omnib., 2 h. 40; 4 h. 25; 6 h. 30. Direct, 5 h.; 8 heures. Express, 10 h. 45 m. Ligne de Lyon à Grenoble

Matin. Expres 7 h. 20 m. Omnibus, 5 h. 8; 11 h. 15 m. Som. Omnibus, 6 h. 10 m. Omnibus, 8 h. 25 m.

Ligne de Lyon à St-Etienne MATIN. Omnibus, 5 h. 25; 10 h. Direct, 7 h. 55 m. Omnibus, 1 h. 45 m.

Direct, 3 h. 45 m. Omnibus, 5 h.; 6 h. 40 m. Direct, 10 h. 30 m.

Ligne de Lyon à Genève MATIN. Omnibus, 5 h. 45 m.; 9 h. 10 m

Express 6 h. 10 m. Som. Omnibus, midi 30 m. Omnibus, 5 h. 5 m.; 7 h. 45 m.

Ligne du Bourbonnais par Tarar^e MATIN. Direct, 6 h.; 8 h. 40 m. Sor. Omnibus, 1 h. 25; 6 h. 30. Direct, 3 h. 25.

Ligne de Bourg par les Dombes GARE DE LA CROIX-ROUSSE Matin. Omnibus, 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m. Som. Omnibus, 1 h. 25 m.; 5 h. 40 m.

... .

. . .

..,

... .

. . . .

... .

....

• • • •

...

... .